

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Les mardis de la controverse

Compte-rendu intégral

Mardi 23 avril 2024

SALLE/ADRESSE :	En ligne
PARTICIPANTS :	150 participants en ligne
DÉBUT > FIN :	19 h 00 à 21 h 30

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Floran AUGAGNEUR	CPDP
Mme	Isabelle BARTHE	CPDP
Mme	Caroline WERKOFF	CPDP
M.	Étienne BALLAN	CPDP
Mme	Laurine JOUHANNEAU	CPDP

Intervenants :

Mme	Valentine COUMERT	WDPE
M.	Philippe LE NILIOT	Parc naturel marin d'Iroise
Mme	Audrey LEPETIT	Planète Mer
Mme	Gaëlle RENARD	OP Pêcheurs d'Aquitaine, membre Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon
M.	WILLIAMS	
M.	Bernard PEREZ	
M.	Bertrand WENDLING	SaThoAn
M.	Jean-Claude BRIENS	Unan
M.	Ludovic FRÈRE-ESCOFFIER	WWF
M.	Charles GUIRRIEC	Poiscaille
Mme	Marie BRAVO-MONIN	Parc marin de la Côte Bleue
Mme	Hélène DESFONTAINES	Sociologue
M.	Patrice GUILLOTREAU	Économiste
M.	Jean-Claude BONIFACE	
Mme	Mireille BOURDON	France Nature Environnement Pays de la Loire, membre Conseil maritime de façade NAMO
M.	Dimitri ROGOFF	CRPMEM Normandie
M.	Claude MULCEY	AUPPM33, FNPP
M.	Johnny WAHL	SYNADEPA
M.	Olivier LE NÉZET	Comité national de la pêche maritime
Mme	Sylvie DUFOUR	MNHN

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Valentine COUMERT, WDPE

Il est 19 h 02. On va lancer ce webinaire, qui est un webinaire un peu particulier puisque c'est le dernier webinaire des Mardis de la Mer du débat « La Mer en débat », donc le débat qui se termine d'ici quelques jours. Donc, c'est avec une petite émotion que toute l'équipe du débat et moi-même animerons ce webinaire ce soir. Nous avons prévu de rester ensemble jusqu'à 21 h 30 environ. On espère qu'on ne débordera pas de cet horaire.

Ce soir, nous sommes tous réunis pour discuter du sujet « La pêche et les enjeux environnementaux », donc : quel avenir de la filière dans la transition écologique et énergétique ? Plusieurs intervenants, acteurs professionnels et chercheurs prendront la parole ce soir pour partager leurs expériences et leurs connaissances sur ce sujet, et vous aurez plusieurs temps pour vous exprimer et poser des questions sur ce sujet ce soir.

Je suis Valentine COUMERT, du groupement WDPE qui accompagne la CNDP pour l'organisation de ces webinaires, et je coanimerais la rencontre de ce soir aux côtés de l'équipe du débat. Et donc, je vais vous présenter le déroulé de la rencontre. On va prendre une vingtaine de minutes pour introduire le sujet, faire connaissance et vous apporter quelques éléments de contexte sur le débat, où nous en sommes, ce qui a été dit sur ce sujet pendant les cinq mois de débat qui se sont écoulés. Donc, les membres de l'équipe du débat prendront la parole pour partager ces éléments-là. Ensuite, on passera à la première séquence sur « Cohabitation entre acteurs, protéger la ressource et l'environnement ». Deux acteurs pourront partager leur témoignage sur ce sujet. Ensuite, on aura un temps d'échange avec l'ensemble des participants. Puis, nous passerons à la deuxième séquence « Du producteur au consommateur : quels enjeux et quelles pratiques pour la filière avale ? » avec, encore une fois, des témoignages d'acteurs et des réactions de chercheurs sur ce sujet-là, et également un temps d'échange avec l'ensemble des participants. Et enfin, pour finir ce webinaire, une troisième séquence avec la réaction de deux grands témoins qui sont présents avec nous ce soir, Olivier LE NÉZET, président du Comité national des pêches, et Sylvie DUFOUR, directrice de recherche au CNRS et membre du Musée national d'Histoire naturelle. Et enfin, nous nous dirigerons vers la conclusion, qui sera dressée par Floran AUGAGNEUR, président du débat.

Avant que l'on démarre, je vais vous présenter quelques petites règles du jeu pour ce webinaire pour qu'il se passe au mieux. Nous vous invitons à faire preuve d'écoute, bienveillance et courtoisie à l'égard des intervenants, de l'équipe d'animation et de l'ensemble des participants, que ce soit dans vos prises de paroles orales ou écrites dans le chat. Nous avons une équipe de modération qui veillera à la courtoisie de vos échanges dans vos prises de parole sur le chat. Ce webinaire est organisé, bien évidemment, pour recueillir vos questions, avis, recommandations sur le sujet qui va nous animer ce soir. Vous pourrez prendre la parole, bien évidemment, pendant les temps d'échanges qui sont prévus, donc sur les deux séquences comme je vous l'ai présenté juste avant, et, en attendant, vous êtes invités à utiliser le chat pour poser vos questions. Il y aura des restitutions du chat en introduction de chaque temps d'échanges, donc toutes les questions qui seront posées dans le chat seront bien lues, prises en compte et restituées à l'oral.

Nous sommes assez nombreux ce soir et, par ailleurs, vous l'avez vu, il y aura beaucoup d'interventions, donc l'on va avoir une attention particulière à faire en sorte que la parole circule le plus possible, donc l'on vous demandera d'être concis dans vos prises de parole, donc 2 minutes maximums par personne afin que tout le monde puisse s'exprimer et poser ses questions. Nous veillerons aussi à ce que les personnes qui ne se sont pas exprimées puissent, chacune à leur tour, prendre la parole dans les temps d'échanges. Et enfin — je l'ai déjà dit, mais je le redis —, l'intégralité du webinaire est enregistrée et la vidéo sera disponible sur le site du débat d'ici quelques jours, ainsi que le support présenté.

Avant de démarrer, on vous propose un petit temps pour faire connaissance pour comprendre qui s'est connecté ce soir, qui est présent dans la salle virtuelle. On va vous demander de répondre à quelques petites questions ; ça doit s'afficher sur vos écrans :

- La première, c'est pour savoir, géographiquement, d'où vous venez, de quelle région, donc l'on a mis les régions des façades maritimes qui sont là où s'est déroulé le débat pendant ces cinq mois, et, bien évidemment, si vous venez d'une autre région, on vous invite à l'indiquer.
- En deuxième question, on vous demande de nous indiquer à quel titre vous participez à ce webinaire : en tant que professionnel de la mer, acteur engagé pour la protection du littoral, chercheur, habitant, élu, agent du secteur public.
- Et enfin, puisque nous sommes à la fin du débat, on était curieux de savoir si vous avez déjà participé à d'autres événements du débat ou si c'est la première fois, et si l'on a des personnes

qui nous ont particulièrement suivies pendant ces cinq mois et qui ont participé à plus de cinq événements.

Je vous laisse encore quelques instants pour répondre à ces trois questions, et ensuite nous vous partagerons les résultats. J'inviterai mes collègues à la régie à enregistrer les résultats pour que nous puissions en avoir une trace. Normalement, les résultats s'affichent sur vos écrans. On voit une belle répartition géographique avec une petite prédominance de la Bretagne et des Pays de la Loire. Du côté des participants, nous n'avons pas d'élus ; en revanche, beaucoup d'acteurs engagés pour la protection du littoral et de la biodiversité, et aussi 20 professionnels de la mer, donc pêcheurs, industrie, transport défense — j'imagine qu'il y a beaucoup de pêcheurs puisque ce webinaire est dédié à la pêche —, 11 chercheurs acteurs scientifiques, 13 habitants ou riverains de la mer, 13 agents du secteur public et 15 autres. Et enfin, sur la participation à d'autres événements du territoire, on a quand même 36 personnes qui ont participé à cinq événements ou plus, donc toutes nos félicitations pour avoir suivi aussi intensément le débat. Après, c'est assez équilibré, et quand même 28 personnes qui ont participé à un événement du débat. On peut arrêter le partage. Merci à tous.

Je vais pouvoir laisser la parole à l'équipe du débat, donc Floran AUGAGNEUR, président du débat, et Isabelle BARTHE et Caroline WERKOFF, deux membres de l'équipe du débat pour introduire le débat et le webinaire de ce soir. Je vous laisse la parole.

M. Floran AUGAGNEUR, CPDP

Merci, Valentine. Bonjour à toutes et à tous, et merci et bienvenue dans ce dernier webinaire des Mardis de la Mer de « La mer en débat ». Je suis Floran AUGAGNEUR. Je suis vice-président de la CNDP depuis 2018 et c'est moi qui préside les procédures de participation du public sur la planification maritime. Alors, je ne sais pas s'il est vraiment nécessaire de présenter la CNDP dans ce dernier webinaire, d'autant plus que visiblement beaucoup d'entre vous ont déjà participé à d'autres événements du débat. Sur la CNDP, une chose à retenir, c'est l'autorité indépendante qui défend vos droits d'être informés et de participer à l'élaboration des décisions. Et « La mer en débat », c'est donc le débat public organisé par la CNDP depuis le mois de novembre pour vous permettre de participer aux décisions concernant l'élaboration de la planification maritime à travers la mise à jour des documents stratégiques de façade.

En un mot, depuis le mois de novembre, ça a été plus de 200 événements tout le long du littoral, en ligne comme ce soir, de 13 000 personnes dans ces événements, plusieurs dizaines de milliers de personnes aussi à travers les outils en ligne ; les chiffres définitifs et précis figureront dans le compte-rendu qui, lui, sera publié au mois de juin, le 26 juin, et qui restituera l'ensemble des propos des observations, des arguments et des propositions formulées par le public dans le cadre de ce débat public.

Aujourd'hui, un webinaire organisé sur la pêche et la filière avale. Alors, pourquoi avons-nous décidé de traiter ce sujet lors de ce dernier webinaire ? Pour plusieurs raisons. La première raison, c'est le contexte dans lequel ce débat public s'est déroulé dès la préparation du débat, préparation qui a commencé au mois de mai dernier. La presse titrait déjà que la pêche était en crise. Il y a eu aussi l'interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne pendant le déroulé du débat, la crise agricole aussi qui est intervenue pendant le déroulé du débat. Et une autre raison pour laquelle nous souhaitons traiter ce sujet que nous avons déjà traité, et nous allons y revenir dans le cadre de ce débat public, c'est que la pêche est une activité humaine qui concentre beaucoup d'enjeux qui s'opposent aux activités humaines dans le cadre de la planification maritime.

Pour ce webinaire, nous avons quand même pris un certain nombre de choix éditoriaux. Nous avons décidé d'engager la discussion — puisque le webinaire d'aujourd'hui va être une discussion ; ce sont des échanges — à partir de témoignages qui ont été remarqués de personnes qui ont déjà participé à des événements du débat et aussi des témoignages concernant la filière avale puisque nous souhaitons, pour ce dernier webinaire, dézoomer de la pêche et être sur l'ensemble de la filière et son aval.

Un dernier mot pour dire que ce webinaire n'est pas la conclusion du débat public ; ce n'est pas l'événement de clôture. Il restera encore trois jours de débat public. C'est le dernier événement. C'est le dernier webinaire. Mais ce n'est pas la fin du débat public.

Et enfin, un tout dernier mot pour remercier toutes les équipes de la CNDP, de la CPDP, des prestataires qui ont préparé, organisé, qui ont animé ce webinaire. Merci aussi aux intervenants qui sont présents. Et merci à toutes et à tous d'être présents aujourd'hui pour cet échange. Je vais passer la parole à Isabelle BARTHE.

Mme Isabelle BARTHE, CPDP

Bonsoir. Merci Florian. Et bonsoir à toutes et tous. Effectivement, comme le disait Valentine tout à l'heure, c'est un peu d'émotion puisque c'est le dernier Mardi de la Mer en débat et le dernier événement du débat. Ce que nous allons faire avec Caroline WERKOFF, à deux voix, c'est vous donner non pas une synthèse exhaustive, évidemment, sur ce qui s'est dit sur cette thématique de la pêche dans le cadre du débat, mais essayer de vous donner un peu un panorama de ce que les équipes ont entendu depuis près de six mois. Déjà, il faut savoir qu'il y a 33 événements des parcours de la mer sur les quatre façades maritimes qui ont traité des enjeux de la pêche. On ne va pas tous les citer, mais quelques exemples pour vous donner une idée de la diversité. Il y a eu : des débats mobiles sur les ports, à Saint-Jean-De-Luz par exemple, sur les criées à Lorient, à Sète et à Agde par exemple aussi ; la visite d'une ferme ostréicole à Cancale ; des témoignages de divers acteurs ; et une initiative originale de l'équipe du débat qui a fait témoigner une table ronde de femmes dans les métiers de la mer à Cherbourg par exemple. Il y a eu : bien évidemment, des ateliers cartographiques avec les pêcheurs, notamment à La Rochelle dans le cadre d'un événement interfaçade ; des ateliers aussi sur le terrain : un retour d'expérience du parc éolien de Saint-Nazaire avec des pêcheurs ; des activités originales aussi pour faire débattre de ces enjeux avec, par exemple, un théâtre-forum à Rennes ; puis, bien entendu, diverses réunions publiques et ateliers-débats à Saint-Malo, à Bayonne, et dans des universités aussi, par exemple à l'université de Corse Pasquale Paoli, à Corte, ou à l'université de Caen en Normandie avec des étudiants qui avaient organisé un événement ; évidemment aussi des événements au sein des Parlements de la Mer en PACA et en Normandie, puis dans les Conseils maritimes de façade ; et enfin, un webinaire qui a été dédié à l'avenir de la mer et de la filière pêche en NAMO (Nord Atlantique – Manche Ouest). Donc, c'était pour vous donner l'éventail des événements qui ont été consacrés à cette thématique.

Si l'on peut résumer en quelques mots les controverses que nous avons rencontrées dans ce débat autour des enjeux de la pêche, on pourrait dire en quelque sorte qu'il y a une opposition temporelle entre le court terme et le long terme qui fait apparaître à la fois la dimension sociale et la pluralité des pratiques de la pêche avec les enjeux, évidemment, de transition associée à ces dimensions temporelles.

Les grands points de débat portent sur les modèles de pêche et les mesures d'adaptation aux grands enjeux environnementaux que sont l'évolution climatique et les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine à mettre en regard, bien évidemment, avec des modèles économiques en équilibre délicat et des filières qui sont très intégrées à leur territoire avec un attachement fort de ces territoires à ces activités historiques. Le débat a également mis en lumière les tensions entre les notions de protection de la biodiversité marine et le développement économique dont la pêche est l'activité la plus emblématique, comme Florian l'a relevé tout à l'heure dans son introduction, et les enjeux de concurrence entre les activités de pêche et les autres activités humaines souvent plus récentes, en particulier l'éolien en mer qui est un peu considéré comme le dernier arrivant, et enfin des enjeux de cohabitation spatiale d'autant plus cruciaux dans des espaces contraints par la géographie, par exemple dans le cas de la Manche.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail sur les thématiques pêche et activités humaines, et ensuite je passerai la parole à Caroline. Sur cette dimension pêche et activités humaines, on a relevé en gros trois grandes thématiques :

- Les questions d'alimentation et de modèles de société ;
- Les questions de lien avec l'éolien en mer ;
- Et les relations avec les autres activités humaines.

Sur les questions alimentation modèle de société, on a beaucoup entendu des notions de sécurité alimentaire. Les pêcheurs rappellent notamment que la pêche en mer est le seul secteur qui donne un apport de protéines sans utiliser une goutte d'eau douce, et donc ils relèvent qu'ils sont des contributeurs à la sécurité alimentaire de la nation, des préoccupations d'ailleurs qu'on peut relever, assez similaires à celles du monde agricole, avec des questions de réhabiliter le modèle qui s'opposent à des propositions par exemple d'intervention de pratiques considérées comme destructrices de l'environnement comme notamment le chalutage de fond.

Sur la question des activités de pêche et de l'éolien en mer, la question est vraiment « est-ce que ça peut être une concurrence ou une cohabitation ? » avec la question, évidemment, de « est-ce qu'il est préférable d'avoir un système d'éolien flottant ou d'éolien posé ? ». Certains contributeurs, dans les milieux de la pêche, considèrent que les éoliennes posées sont peut-être moins problématiques que les éoliennes flottantes en raison des câbles, mais il y a aussi de nombreuses contributions pour qu'il n'y ait pas de parcs éoliens dans la limite des 12 milles nautiques en considérant que l'éloignement des parcs posés permet de préserver la pêche côtière. Certaines contributions font paraître que le développement de l'éolien flottant est souhaitable pour les métiers de pêche, mais que la maturité de la

filière pose question, notamment dans l'action de la temporalité, et rendent difficiles la programmation, du coup, de la spatialisation des activités dans cette incertitude face aux évolutions techniques. Les questions de réglementation pour la pêche dans les parcs éoliens aussi sont évoquées, avec une demande de plus de concertations pour que ces pratiques puissent être bénéfiques aux pêcheurs. Puis, pour certains participants au débat, on a entendu : « La mer est de moins en moins le domaine des pêcheurs », donc une plainte récurrente. Et enfin, la question aussi de la comptabilité des parcs avec la pêche pendant la phase de construction, puis pendant la phase d'exploitation.

Enfin, des controverses autour de la taxe sur l'éolien avec des demandes de compensation aux distributions soit au Comité des pêches soit aux pêcheurs individuels qui s'opposent évidemment aux demandes de certaines ONG qui souhaiteraient que la taxe soit dévolue en priorité aux actions de préservation de la biodiversité et aux structures dédiées. Puis, évidemment, les collectivités territoriales demandent aussi que ces taxes leur reviennent en priorité.

Et enfin, le dernier point sur ces relations pêche et activités humaines, les autres activités humaines qui apparaissent beaucoup en concurrence avec la pêche. Et il y a des enjeux de gouvernance très forts qui ont été relevés avec la question de se mettre ensemble pour décider conjointement quel peut être l'avenir de ces activités humaines dans un espace donné et souvent contraint avec des concurrences entre la pêche et les activités plus récentes, puis aussi, dans certains cas, l'activité de pêche de loisirs qui est en concurrence et pour laquelle c'est un enjeu crucial, notamment en Méditerranée, mais aussi des activités de tourisme, de nautisme ou d'extraction de granulats. Tout ça pose des questions de spatialisation.

Je passe la parole à Caroline pour les enjeux suivants.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci beaucoup, Isabelle. Tu as réussi, de manière très synthétique, à faire le tour des contributions sur les grandes questions qu'on a rencontrées autour des questions de pêche et des autres activités humaines. Je vais faire de même maintenant assez rapidement autour des questions qui touchent la pêche et les grands enjeux environnementaux, puis l'on terminera sur des enjeux plus spatiaux.

Si l'on regarde les grands enjeux environnementaux et la pêche, il y a trois grands groupes de contributions, il y a :

- Ce qui concerne le changement climatique,
- Ce qui concerne la question des pollutions,
- Et enfin, ce qui concerne la question de la protection d'espaces maritimes.

Pour ce qui est du changement climatique, ça a été très souvent abordé dans les différents événements, un seul exemple : il y a été question par exemple de l'exemple emblématique du bulot, dont le déclin est associé à la hausse de la température de l'eau. On a eu l'évocation du bulot à Saint-Brieuc, à Saint-Malo ou dans l'ouest Cotentin ; il y a évidemment bien d'autres problèmes d'espèces qui ont été évoqués dans les problèmes de changement climatique, mais voilà un exemple.

Pour ce qui concerne les pollutions, très souvent a été évoquée la question de la pollution terrestre, et notamment la question de la pollution des cours d'eau. Un exemple : à La Rochelle, le 8 mars, il a été question de la pollution des restes des médicaments dans les rivières qui se jettent ensuite dans l'eau. Il y a eu aussi beaucoup de contributions autour de pollutions maritimes, notamment avec les questions des restes de filets qui restent au fond de l'eau et qui ont un fort impact à la fois sur l'habitat des poissons, sur des prises de poissons qui meurent alors qu'ils n'auraient pas dû mourir, etc.

Sur la question de la protection des espaces maritimes, d'abord sur les AMP, puis sur les ZPF. Pour ce qui concerne les AMP, plusieurs positions se dessinent. D'une part, les AMP sont vues par des participants comme une possibilité d'augmenter la biomasse bénéfique aux pêcheurs, et donc les AMP sont favorables à la pêche. Une autre position, c'est au contraire que les AMP, on doit exclure toute activité humaine. Puis, une position intermédiaire qui est de ne pas mettre la nature sous cloche, mais d'avoir une régulation de l'ensemble des activités, mais qui puissent continuer. Également des contributions sur la conciliation des pêches et les ZPF, des contributions par exemple sur le fait que la pêche, dans les zones de protection forte, doit être régulée en fonction par exemple de moments de l'année ou de certaines zones concernées, à nouveau des contributions sur une exclusion totale de toute activité humaine, puis, pour les pêcheurs, les ZPF, dans certains cahiers d'acteurs, doivent être au-delà des 12 milles nautiques, alors que, au contraire, pour les scientifiques, ces zones doivent être près des côtes.

Pour finir, pour les enjeux de spatialisation, Isabelle a déjà dit beaucoup de choses. Ce qu'on peut dire, en effet, c'est que, pour l'implantation des éoliennes, il y a une demande que les pêcheurs soient traités au même niveau que les industriels des éoliennes et les personnes qui gèrent les ZPF, donc que les acteurs puissent s'exprimer de la même manière.

Il y a des enjeux autour de la taxe éolienne — Isabelle, tu l'as dit — à la fois pour les pêcheurs, les comités de pêche, les associations de protection de l'environnement et les collectivités territoriales.

Puis, pour finir, on peut parler de l'arrivée tardive des cartes proposées par l'État pour l'implantation des parcs d'éoliennes en AMO, et, là, ce qui a été dit, c'est que ce que propose l'État pour l'implantation des éoliennes est souvent similaire avec les zones d'intérêt les plus fortes pour les pêcheurs. Voilà, pour terminer, en quelques mots.

Mme Valentine COUMERT, WDPE

Merci beaucoup à tous les trois pour ces éléments introductifs. On va pouvoir passer à la première séquence « Cohabitation entre acteurs pour protéger la ressource et l'environnement ». Je vais vous laisser introduire cette nouvelle séquence. Isabelle va pouvoir nous dire quelques mots sur le cadrage de ce sujet : pourquoi ce sujet et qui avons-nous invité ce soir pour parler de cet enjeu ?

Mme Isabelle BARTHE, CPDP

Oui. Merci, Valentine. Pour introduire cette séquence, ce soir l'on a envie de donner des témoignages de cohabitations qui fonctionnent entre acteurs pour protéger la ressource et l'environnement. Il s'agit d'acteurs qui se sont déjà exprimés dans le cadre du débat. On a Philippe LE NILIOT, qui est directeur du parc marin d'Iroise, puis l'on a Audrey LEPETIT, qui est responsable du programme « Pêcheurs d'avenir » chez Planète Mer. Un exemple sur la façade atlantique, un exemple sur la façade Méditerranée. Ce qui nous paraît intéressant dans ce débat aussi, c'est de pouvoir mettre en relation des exemples sur des enjeux de spatialisation différents et, dans les deux cas, d'avoir le retour d'expérience d'acteurs de terrain tout simplement, pour entrer en discussion avec vous ce soir. Et donc, je vais commencer par Philippe LE NILIOT, à qui je vais demander de témoigner de la façon dont ça cela se passe dans le parc naturel marin d'Iroise entre les acteurs et les pêcheurs dans une aire marine protégée.

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

Merci à vous. Merci de me donner l'occasion de discuter de tout cela, et en particulier de retenir des dates puisque vous m'aviez dit : « Ce serait bien qu'on ait des points de repère sur ce qui a bien marché ». Alors, je voulais en proposer trois.

La première, c'est la création du parc naturel marin d'Iroise en 2007. On est dans un contexte très difficile avec des oppositions politiques, et des oppositions notamment des pêcheurs de loisirs extrêmement dures, et l'on est à deux doigts d'abandonner. Quand je dis « on », c'est l'État, c'est les services préfectoraux qui s'en occupaient de mettre en place cette première aire marine de ce type-là. Et ce sont les pêcheurs professionnels qui ont récupéré le projet en disant : « Attendez. On a besoin d'un outil. On a besoin de cet outil d'aire marine protégée pour avoir la possibilité d'intervenir sur toutes les pressions qui existent sur l'espace halieutique, la pêche bien sûr, mais pas que : la qualité de l'eau, les activités de loisirs », donc il y avait besoin d'un outil avec une gouvernance adaptée pour travailler sur ces sujets-là. Dont acte. Et effectivement, là, pour le coup, les pêcheurs ont un peu sauvé l'idée de parc marin, qui était très mal traité à l'époque. Et l'on commence par travailler sur un cantonnement mis en place par les pêcheurs juste concomitamment à la création du parc naturel marin où l'on décide de travailler sur un très grand secteur d'une cinquantaine de kilomètres carrés où la pêche est fermée, à la demande des pêcheurs, pour la protection des grands crustacés ; on a travaillé avec eux sur l'évaluation de ce genre de mesures pour savoir quels résultats elles peuvent donner dans notre périmètre.

La deuxième date, c'est en 2014. On a une évolution assez majeure de la demande en ressources en algues. Il se trouve qu'on est les plus grands champs d'algues des côtes de France et les plus diversifiées d'Europe, et l'on a besoin de cadrer l'activité goémonière. Et l'on a des discussions qui sont assez tendues parfois avec cette pêcherie particulière qui exploite une ressource sédentaire. Et, là encore, on trouve des solutions pour fermer des zones clés qui nous intéressent, et l'on aboutit à la fermeture quasiment des deux tiers de la surface couverte par les champs de laminaires qui sont exploités à un tiers de leur surface aujourd'hui. Je me souviens d'une réunion, un peu tendue quand même, où le président LE NÉZET est venu expliquer le projet, pourquoi l'on avait besoin de ça, et convaincre ses troupes de l'intérêt de ce genre de mesures pour la pérennité de l'exploitation.

La dernière date que je vais citer, c'est 2019. On est en train de travailler à l'extension d'une réserve naturelle au milieu d'une zone importante pour les pêcheries, en particulier les pêcheries intertidales. Là encore, des pêcheries d'algues, mais pas que ; des pêcheries aussi d'ormeaux. Donc, on est en train de discuter de la multiplication par 30 de la surface de la réserve naturelle nationale d'Iroise. Et, là encore, on discute relativement longtemps, mais de manière sereine, et l'on aboutit à un projet qui est relativement équilibré, qui permet de sauvegarder des entités naturelles, extrêmement importantes de

notre point de vue, au cœur du parc naturel marin d'Iroise, dans un archipel qui a bénéficié, là aussi, de la discussion, de la coopération, des pêcheurs professionnels.

Alors, nous sommes relativement satisfaits. On se dit que notre système de gouvernance ne fonctionne pas trop mal ; on obtient des résultats. Et, au même moment, on a les premières critiques sur l'efficacité des aires marines protégées, donc, là, on est un peu surpris. On sait qu'on a beaucoup de travail qui reste à faire ; ça, pas de problème, mais le contexte a un peu changé. Donc, là, on met en porte-à-faux les mesures qui sont mises en place en mettant en doute leur efficacité. Et l'on s'aperçoit qu'un paradigme a changé, c'est que l'activité humaine doit disparaître des zones importantes pour la biodiversité. Nous pensons que nous pouvons cohabiter ; on l'a montré. On a plein d'indicateurs qui nous montrent que la cohabitation est possible. On a des populations de mammifères marins qui se restaurent à côté de pêcheries qui se développent relativement modestement, mais dans l'espace côtier l'on est persuadé d'arriver à quelque chose. Donc, là, on est un peu entre-deux, avec des critiques qui sont de plus en plus formalisées sur l'efficacité de nos actions. C'est une histoire récente. Les parcs et réserves en France, ce n'est pas une notion très répandue. Ça a à peine 15 ans d'histoire, en tout cas sur les espaces marins de l'Atlantique. C'est un peu plus vieux comme histoire en Méditerranée, mais ça ne date que des années 60. C'est quelque chose qu'on a construit petit à petit et qui, d'ores et déjà, est critiqué 15 ans plus tard, mis à mal par des mises en cause de leur efficacité. Moi, je suis prêt à en discuter, à mettre en place des mesures pour évaluer l'efficacité de nos actions. Je pense que les pêcheurs le demandent aussi. En tout cas, j'encourage toute la communauté scientifique à regarder, de façon un peu pragmatique, quels résultats l'on a obtenus, en particulier dans l'espace côtier, pour faire cohabiter les hommes avec la biodiversité. Pour nous, il y a pas mal de success-stories, il y a pas mal de choses dont on peut d'espérer, et quand même des choses qu'il va falloir mettre en place indépendamment des problématiques de changement climatique qui sont vraiment très impactantes pour l'environnement côtier. Donc, on a besoin de ces outils-là pour accompagner les territoires en transition parce qu'on sait que ça va changer. Et, là encore, les pêcheurs nous soutiennent pour nous dire qu'on a besoin d'outils pour s'adapter aux conditions changeantes, et notamment l'on a besoin de connaissances qu'on partage dans le cadre des aires marines protégées pour collectivement proposer des solutions soit d'adaptation soit de régulation pour atténuer les effets du changement climatique.

Donc, voilà. Je n'avais que 5 minutes, donc je m'arrête et je suis prêt à répondre à toutes les questions, si vous en avez.

Mme Isabelle BARTHE, CPDP

Merci beaucoup, et bravo pour avoir tenu dans un temps très contraint. Moi, ce que je retiens de ce que vous dites, c'est à la fois évidemment gouvernance, temporalité, success-story, et besoin de connaissance qui est porté par les acteurs eux-mêmes et en particulier les pêcheurs. Je voudrais donner la parole à Audrey LEPTIT, de Planète Mer, pour qu'elle nous dise comment cela se passe dans le cas de Planète Mer. Ce n'est pas exactement le même fonctionnement, mais comment est-ce que vous avez mis en place cette coopération entre les pêcheurs et les scientifiques et les collectivités concernées ?

Mme Audrey LEPETIT, Planète Mer

Bonsoir à tous, et merci pour cette invitation. Tout d'abord, deux mots sur Planète Mer. On est une association d'intérêt général qui agit au quotidien pour protéger la biodiversité marine avec les citoyens à travers les sciences participatives, gérer les ressources de pêche avec les pêcheurs et restaurer les écosystèmes marins dégradés avec les populations locales. Donc, « protéger, gérer, restaurer », trois piliers de l'action Planète Mer, avec cette particularité de toujours impliquer les parties prenantes.

Nous partons toujours d'une problématique de terrain pour proposer et tester des solutions avec les acteurs, et c'est ce que l'on fait dans le cadre du programme PELA-Méd, donc Pêcheurs engagés pour l'Avenir de la Méditerranée, que l'on a initié en 2018 en étroite collaboration avec le Comité départemental des Pêches du Var et des prud'homies varoises. Alors, peut-être quelques mots pour préciser ce que sont les prud'homies. En Méditerranée, les pêcheurs aux petits métiers sont organisés en prud'homies de pêche qui sont des institutions corporatives qui remontent au Moyen Âge et qui visent à gérer l'activité de pêche et les pêcheurs sur un territoire donné, et notamment via leurs règlements prud'homaux. En Méditerranée, on en a 33 réparties sur trois régions.

Pour revenir aux projets et aux partenariats avec les pêcheurs petits métiers, donc PELA-Méd, c'est un projet pilote qui vise à construire, proposer, tester, des méthodes de gestion, d'acquisition de connaissances et de lutte contre le braconnage avec les acteurs de la petite pêche côtière du Var, afin de tendre vers des niveaux d'exploitation qui sont durables tant du point de vue socioéconomique qu'écologique. Et nous, ce que nous avons fait comme choix, c'est un choix d'une méthode participative pour inclure et impliquer systématiquement les pêcheurs professionnels du Var dans cette démarche. On a commencé par rencontrer l'ensemble des pêcheurs des prud'homies varoises pour bien identifier

quelles étaient leurs problématiques, les enjeux du secteur et également leurs besoins. On a ensuite constitué un comité de pilotage dont les membres sont uniquement des pêcheurs professionnels qui sont issus des différentes prud'homies varoises. Et comme le Copil est l'organe de décision du programme, donc c'est bien les pêcheurs qui se positionnent sur les actions prioritaires. Quelques grandes actions qui ont pu être menées :

- C'est tout d'abord l'analyse et mise à jour des règlements prud'homaux du Var ;
- L'organisation d'ateliers entre les prud'homies, donc les pêcheurs des prud'homies et l'administration. L'administration de tutelle des prud'homies sont les DDTM, donc avec la DDTM 83.
- Également tout un volet sur l'amélioration des connaissances sur le rouget de roche et l'oursin grâce à un échantillonnage qui est fait par les pêcheurs, une collecte de données faite par les pêcheurs ;
- L'analyse de 10 ans de données d'observation du département, donc à l'échelle fine du département, que l'on a fait avec l'UMR Amure et l'IFREMER pour définir la dépendance économique des filières de pêche ;
- Et l'organisation d'ateliers pêcheurs scientifiques qui a permis de prendre en compte les savoirs empiriques des pêcheurs pour la correction notamment de la base de données officielle du SIH qui est géré et coordonné par l'Ifremer.

Il y a d'autres actions qui ont été menées ; donc, ça, c'est les principales. Sur l'ensemble de ces actions, les pêcheurs étaient inclus dans la démarche.

Maintenant, après six ans, dans le Var, on travaille actuellement pour étendre la démarche PELA-Méd à l'ensemble de la Méditerranée française suite à des échanges qu'on a pu avoir avec d'autres prud'homies, que ce soit en Occitanie ou en Corse. Et à travers PELA-Méd, ce que l'on souhaite, c'est tester des solutions qui permettent de concilier la pêche et les enjeux environnementaux, et, pour nous, ça passe impérativement par l'implication des pêcheurs en cherchant l'adhésion des autres parties prenantes. Donc :

- L'implication des professionnels dans l'amélioration des connaissances, donc la valorisation de leur savoir empirique et une coconstruction des savoirs avec les scientifiques ;
- L'implication des professionnels dans la gestion des biens communs que sont les ressources halieutiques et les écosystèmes qui sont associés. Il y a cette gouvernance collective territoriale, et donc la mise en place d'une réelle gestion qui soit adaptative et partagée de la petite côtière.
- Et l'implication des professionnels également dans la lutte contre la pêche illégale et contre le braconnage, avec notamment la mise en place de gardes jurés.

Il me semble important ici d'insister sur le fait que les prud'homies de pêche aujourd'hui nous semblent être, pour le segment de la petite pêche côtière en tout cas, un outil pertinent pour la gestion, à condition qu'elle soit modernisée et adaptée au contexte des territoires et au contexte actuel.

Voilà. 5 minutes, c'est court. Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre. Merci pour votre attention.

Mme Isabelle BARTHE, CPDP

Merci beaucoup à vous également d'avoir tenu cette règle du jeu. Puis, peut-être qu'on passer maintenant au temps d'échanges avec d'abord la remontée des questions issues du chat, et c'est Étienne BALLAN qui prend la main sur la séquence suivante de dialogue avec vous.

Laurine JOUHANNEAU, CPDP

Dans le chat, c'était un peu animé et, du coup, on a plusieurs questions : pas mal de questions sur les impacts des pollutions terrestres à la fois sur la biodiversité marine, sur les pêcheurs et la qualité des poissons qui peuvent être pêchés ; une demande de préciser un peu le fonctionnement des parcs naturels marins, quel budget, financement, quels types d'activités sont interdites, un peu préciser tout ça ; plusieurs avis et questions qui sont adressés directement à l'équipe du débat avec un thème qui n'a pas été abordé dans ce cycle de webinaire qui concerne toutes les activités nautiques, à la fois la plaisance, tout ce qui est sport, loisirs ; et aussi une demande de préciser de bien distinguer les différents types de pêches : pêche industrielle, pêche intensive. Et enfin, on a eu quelques avis qui ont été exprimés dans le chat, notamment plutôt contre l'installation des énergies marines renouvelables parce que ce serait néfaste aux activités de pêche et à la survie de ces activités professionnelles. Je vois qu'il y a d'autres chat qui arrivent, mais il y aura un autre temps de synthèse.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. Merci, Laurine. Merci aussi aux deux intervenants. Je propose qu'on adresse tout de suite ces premières questions à Monsieur LE NILIOT, en particulier vous êtes questionné sur deux

choses : les moyens du parc naturel marin d'une part, et est-ce qu'ils seront amenés à éventuellement à augmenter dans l'avenir ? Puis, également une question puisque vous avez vous-même porté le sujet en disant que vous étiez justement plutôt dans une optique qui souhaitait permettre une cohabitation d'usage et pas nécessairement trop d'interdictions, donc on a une question très simple : y a-t-il des activités humaines qui sont néanmoins explicitement interdites dans le parc naturel marin d'Iroise ? Est-ce que vous pouvez répondre à ces deux questions, s'il vous plaît ?

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

Oui. Nous sommes, au parc naturel marin, gérés par un établissement public qui s'appelle l'Office français de la Biodiversité, avec des crédits du ministère en charge de l'écologie, qui tournent aux alentours de 3 millions d'euros tout compris, c'est-à-dire le salaire des agents par exemple. Nous sommes 37 avec 7 bateaux, et nous intervenons sur un périmètre qui fait à peu près 3 500 kilomètres carrés, 300 kilomètres de côtes pour faire simple, et qui va jusqu'à 30 milles entre le nord et le sud et à peu près une vingtaine de milles dans l'ouest du Finistère. Donc, c'est un parc qui est considéré comme moyen en termes de taille et qui correspond à protéger une partie de l'Atlantique nord-est, qui est une zone qui est un peu particulière, qui est très productive, où il y a pas mal d'activités qui se déroulent, l'activité halieutique en particulier. Et l'on a comme principe, dans la loi sur les parcs naturels marins, de dessiner un cadre dans lequel l'on progresse pour arriver à obtenir des connaissances qui permettent la protection, la protection qui permet le développement durable des activités puisqu'il n'y a rien de véritablement durable s'il n'y a pas un minimum de protection, et il n'y a pas de protection s'il n'y a pas un minimum de connaissances, donc le législateur a bien compris ce qu'était un parc naturel marin. Et l'on fournit toutes ces informations à un conseil de gestion qui, lui, fait des propositions pour progresser et atteindre des objectifs qui sont dans le décret, en particulier le développement durable des activités dépendantes de la mer, la protection des champs d'algues et la protection des mammifères marins dans le périmètre.

Alors, pour vous dire ce qui est interdit ou pas, tout dépend de l'endroit où vous vous trouvez. C'est une démarche qui est liée aux pressions qui s'exercent à un endroit donné sur des habitats donnés. On a un système de tableau de bord qui nous permet de savoir s'il y a des choses qui ne vont pas ou qui vont bien et, à ce moment-là, on régule les activités ou les pressions, toutes les pressions, y compris celles liées à l'usage des bassins versants qui a beaucoup d'effet sur la protection de la biodiversité. Il n'y a pas que la pêche. La mortalité par pêche, on la connaît bien, mais celle liée à l'ostrovisation par exemple ou à la turbidité dans les eaux côtières, ça a des effets énormes sur les capacités productives du milieu, capacités à produire des ressources exploitables ensuite par les pêcheurs. On voit la mortalité par pêche. On ne voit pas toujours le comblement des zones humides du littoral qui sont des zones de refuge pour l'ichtyofaune, pour les populations de poissons, et en baie de Douarnenez, il y avait, au 18^e siècle, à peu près une douzaine de zones humides ; aujourd'hui, il en reste trois et il y a des parkings, des campings, des champs de maïs sur le reste. Donc, tout ça montre bien que le milieu est transformé et qu'on adapte la régulation, et les propositions réglementaires en particulier, en fonction du contexte. Si l'environnement s'améliore, on a plutôt tendance à alléger certaines contraintes, et si ça se détériore, évidemment l'on renforce les contraintes. Par exemple, dans la réserve naturelle d'Iroise, il y a un certain nombre d'usages qui sont interdits, qui peuvent poser trop de problèmes aux dauphins, donc ça dépend vraiment du secteur où l'on se trouve.

M. Étienne BALLAN, CPDP

D'accord. Je vous remercie beaucoup pour ces éléments de précision. D'ailleurs, il y a à nouveau des questions sur les moyens des parcs naturels marins, et peut-être ce sera une question à laquelle l'OFB pourra répondre de façon globale sur le budget national de l'ensemble des parcs naturels marins, à moins que vous ayez la réponse tout de suite, Monsieur LE NILIOT.

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

À propos de quoi ? Excusez-moi.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Le budget global de l'ensemble des parcs naturels marins.

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

On est huit, donc considérez un budget de 3 à 4 millions d'euros par parc naturel marin.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. Alors, d'autres points, mais qui sont liés à votre intervention, et à l'intervention aussi de Madame LEPTIT. Vous avez mentionné, Monsieur LE NILIOT, à l'origine de la création du parc, en parallèle et en même temps finalement, dans la même dynamique, le principe d'un cantonnement, les cantonnements aujourd'hui souhaités par les pêcheurs professionnels, qui ne sont pas nécessairement

considérés comme des aires marines protégées a priori, mais qui peuvent intégrer certaines aires marines protégées. Puis, vous avez également évoqué le moment de l'extension de la réserve naturelle, si j'ai bien écouté. Madame LEPETIT aussi, vous êtes dans un secteur varois côtier sur lequel il y a aussi une question sur la création d'aires marines protégées nouvelles ou/et la transformation, la labellisation, de certaines zones des aires marines protégées existantes en zones de protection forte. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus, tous les deux, quelle est aujourd'hui la dynamique des pêcheurs professionnels avec lesquels vous travaillez, est-ce qu'ils souhaitent poursuivre ces politiques de cantonnement et de limitation de la pêche, les étendre, et comment ils contribuent, participent ou souhaitent participer à la labellisation en zone de protection forte ? Peut-être Madame LEPETIT d'abord sur ces dynamiques varoises sur la côte varoise.

Mme Audrey LEPETIT, Planète Mer

Sur la côte varoise, on a déjà des cantonnements de pêche qui sont à l'initiative de prud'homies, donc un gros cantonnement de pêche sur Saint-Raphaël. Maintenant, sur l'initiative de mise en place de nouvelles ZPF — je ne parle pas du parc national de Port-Cros qui entretient des relations depuis longtemps avec les prud'homies, mais je parle plutôt de zones de protection forte sur des sites Natura 2000 où il y a une gestion qui est plutôt faite par les communautés de communes —, là, c'est un peu plus compliqué. Il y a une grosse crainte des professionnels qui sont déjà confrontés à une amplitude d'usages, notamment au tourisme, donc qui voient leur zone, en période estivale, réduite. Pour certains, il y a eu un changement d'activité ou ils arrêtent la pêche pendant la saison touristique. Il y a un gros travail à faire de dialogue, rouvrir le dialogue entre des collectivités territoriales qui souhaiteraient mettre en place des zones de protection, peu importe le statut, entre ces acteurs-là et les prud'homies et les pêcheurs pour lever ces craintes. En tout cas, la nécessité est vraiment d'associer la profession, que ce soit le pêcheur individuel ou à travers les représentants, dans la création, et ensuite dans la gouvernance de la mise en place de ces nouvelles zones de protection.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. Alors, même question, Monsieur LE NILIOT. Qu'est-ce que vous constatez aujourd'hui ? Et avant que vous répondiez, je voudrais vraiment inciter les pêcheurs et les représentants de la pêche qui sont en ligne avec nous à lever la main s'ils souhaitent réagir sur ces questions-là. L'idée était de partir de témoignages de personnes qui ne sont pas nécessairement pêcheurs, mais pour ouvrir vraiment le débat et que les pêcheurs puissent se sentir très libres de contribuer et de donner vos avis un peu en écho à ce que le débat amène ce soir. Monsieur LE NILIOT d'abord, puis l'on prendra peut-être des prises de parole du public.

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

Il faut bien considérer qu'un parc naturel marin est un outil pilote, un genre d'endroit où l'on met des moyens pour mettre en place des mesures, évaluer leur efficacité et transférer ça à des zones si ça marche, si cela a de bons résultats, transférer les mesures de gestion dans d'autres zones qui ne font pas forcément l'objet de mesures pour être protégées. Donc, on est un site pilote où l'on avait ce mandat d'étudier l'efficacité du cantonnement. On a pu montrer dans quelles conditions ça pouvait marcher, et l'on a alimenté de fait la boîte à outils de protection de l'environnement côtier avec des relais qui peuvent être des comités régionaux des pêches qui prennent des décisions, des délibérations, pour mettre en place ce genre de mesures.

J'avoue qu'aujourd'hui le contexte est plus compliqué. La pêche est sous tension. Il y a énormément de discussions qui vont depuis les captures accidentelles, l'interdiction des rejets et la fermeture spatiotemporelle de quelques endroits avec des reports des forces de pêche. J'avoue que, là, les discussions de fond qu'on pouvait avoir il y a encore cinq ans sont un peu plus perturbées, en tout cas beaucoup plus floues. Du coup, on a, avec les pêcheurs, moins de possibilités parce qu'à jour suffit sa peine, et l'on règle un dossier l'un après l'autre. Et l'on a un peu un ralentissement de la réflexion sur ce que l'on pourrait faire ou pas d'efficace parce qu'il y a une vision un peu politique, je crois. À un moment donné, les comités régionaux des pêches, ils ont une vision un peu stratégique, dézoomée par rapport à l'aire marine protégée, qui est, encore une fois, un site pilote avec des pêcheurs partenaires, des fileyeurs, des goémoniers, des caseyeurs, où l'on peut mettre en place et tester des moyens, des outils techniques. En particulier en ce moment, pour la lutte contre les captures accidentelles, on travaille avec les bolincheurs, en particulier ceux qui ciblent la sardine, pour lesquels les risques sont avérés de capturer accidentellement des cétacés qui sont plus nombreux en bande côtière ; on pourra revenir sur ce genre d'explication. Mais ces travaux-là sont un peu ralentis, un peu perturbés, par un contexte ambiant un peu morose, avec des pêcheurs qui sont aussi résignés parfois à un destin funeste, ce qui nous oblige à lutter contre évidemment, puisqu'il faut avoir une vision positive, ce qui n'est pas évident quand on a un chiffre d'affaires qui baisse et des prêts à rembourser qui ne sont pas, ceux-là, incompressibles.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup pour ces éléments. Je vais donner la parole à Madame BRENARD, qui a levé la main. Si vous voulez bien vous présenter avant d'intervenir, s'il vous plaît. Merci.

Mme Gaëlle RENARD, directrice adjointe OP Pêcheurs d'Aquitaine et membre Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon

Bonjour. Gaëlle RENARD, Organisation de Producteurs Pêcheurs d'Aquitaine. J'ai mon bureau à Arcachon. Je suis notamment membre du Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon. Côté pêche, je voudrais juste exprimer notre déception sur l'insuffisance de prise en compte du lien terre/mer, alors qu'on l'évoque à de nombreuses occasions, mais là, quand même, je ne peux pas passer à côté. La pêche a toujours le sentiment d'être la variable d'ajustement facile parce que c'est celle qui est en tout cas extrêmement documentée, peut-être le plus. Puis, en attendant, sur la qualité des eaux dans les estuaires, sur la perte de fonctionnalité dans les zones fonctionnelles halieutique, donc vraiment la perturbation de certaines phases du cycle de vie des espèces d'intérêt halieutique, donc d'intérêt commercial, il n'y a pas grand-chose qui avance sur le sujet. Donc, des lacunes qui persistent. Et c'est vrai qu'on attendait peut-être des aires marines protégées d'avoir des leviers d'action, un bras un peu plus long pour aller peut-être davantage à terre parce qu'on sait que 80 % des pollutions marines sont d'origine terrigène et anthropique.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Oui, ça, c'est un chiffre qui a beaucoup été donné dans le débat public ; je confirme votre intervention. Je crois que Monsieur LE NILIOT a commencé à l'évoquer sur ces questions terre/mer qui pouvaient impacter une certaine fonctionnalité de zones côtières pour la pêche elle-même. Monsieur LE NILIOT, je vous redonne la parole peut-être brièvement.

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

Oui. Je vous donne juste un exemple qui nous ramène quelques années en arrière, même s'il y en a eu d'autres après, c'est le blocage par avis du parc naturel marin, par avis conforme qui est un dispositif qui existe dans les textes sur les parcs naturels marins, votés par les pêcheurs à l'unanimité, qui ont fait justement la bascule pour l'interdiction de l'extension d'un élevage porcin sur un bassin versant classé « algues vertes ». Donc, là, il y a eu un effet direct du vote des pêcheurs dans un système de gouvernance qui permet de prendre des décisions sur l'usage des bassins versants. Alors, depuis, il y a eu des ajustements des textes, mais c'est un dispositif qui existe dans les aires marines protégées et que les pêcheurs utilisent quand ils sont dans les instances de [coupure micro - 1:08:31.0].

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. C'est un exemple. Je pense que Madame RENARD néanmoins a bien pointé le sujet. Puis, il peut y avoir aussi d'ailleurs des effets pollution terre/mer pas nécessairement dans les aires protégées et, là, quels outils avez-vous et quels outils les pêcheurs peuvent-ils avoir pour effectivement faire intervenir sur les pollutions terrestres ?

Je vous propose que l'on avance un peu sur les autres sujets qui ont été mentionnés déjà dans le chat et dans vos interventions. Il y a au minimum une première question de base qui n'a pas été forcément répondue, et je ne sais pas, si vous le souhaitez, vous pourrez y répondre, mais la question des définitions. Une personne dans le chat demandait qu'on définisse plus clairement la pêche côtière, la pêche artisanale, la pêche industrielle, etc. De ce point de vue, du côté de l'équipe du débat, évidemment, ce dont on peut témoigner — je crois que ça a déjà été dit tout à l'heure —, c'est que les définitions elles-mêmes ont fait l'objet de discussions et de débats dans le cadre du débat public, c'est-à-dire que le terme même de pêche industrielle peut être rejeté par un certain nombre de pêcheurs qui ont des techniques qui pourraient, dans le cadre des médias ou dans le cadre d'une approche un peu rapide, être considérées qu'industrielles, mais ce n'est pas forcément le cas ; je pense notamment en Méditerranée, et c'est vrai aussi sur d'autres façades. Donc, là, il y a un débat qui a lieu. Est-ce que vous souhaitez intervenir là-dessus ?

Ensuite, j'aimerais qu'on puisse parler d'une autre pêche que la pêche professionnelle, qui est la pêche de loisirs, parce que là, pour le coup, dans le chat, il y a vraiment beaucoup de questions sur la relation entre pêche professionnelle et pêche de loisirs, j'imagine au sein des aires marines protégées, mais plus globalement, et sur les impacts relatifs de cette pêche de loisirs. D'abord peut-être Monsieur WILLIAMS sur la question de la définition ou les définitions des catégories de pêche sur lesquelles le débat a beaucoup porté, comme je le disais ; je vous en prie.

M. WILLIAMS

Pour l'instant, il n'y en a qu'une ; c'est notre guerre : moins de 25 mètres : artisan ; au-dessus de 25 mètres : industriel. Il n'y a que ça. C'est la seule qu'il y a. Il n'y a rien d'autre.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup pour cette clarification. Je peux témoigner que, dans le débat public, d'autres critères ont été choisis, notamment le fait que le bateau artisanal est un bateau dont le pêcheur est le patron et qu'il sort en mer avec son bateau, alors que l'industriel serait plutôt une logique de multipossession de bateaux. Monsieur Perez, justement, en Méditerranée, je vous laisse la parole pour régir sur ce point.

M. Bernard PEREZ

Oui. Bonjour. J'étais justement en train de l'écrire, et vous m'avez devancé. Je tiens à rappeler à toute l'assistance que nous, en Méditerranée, que ce soit très clair, et dans toutes les régions, que ce soit Corse, PACA et Occitanie, nous n'avons que de la pêche artisanale puisque, comme vous preniez la définition de pêche artisanale, c'est un patron embarqué tous les jours à la mer sur son propre bateau. Et c'est le modèle que nous avons en Méditerranée. Voilà. Merci.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur PEREZ. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent réagir sur ce sujet, sur justement les définitions des différentes catégories ? Dans le chat, une personne, je crois de la DIRM, de Manche Ouest je pense, qui dit : « Attention, c'est la définition juridique française, mais pas celle que Monsieur WILLIAMS venait de donner ». On va laisser Madame CHENIAU peut-être répondre dans le chat sur la définition.

Je vous propose qu'on passe, du coup, maintenant à ce sujet — ce ne sera peut-être pas le dernier, mais c'est un sujet qui a beaucoup animé les discussions là —, c'est un autre acteur, un autre usager important de la mer. Dans le chat, il est mentionné un nombre total de, je crois, 4 millions... Alors, je ne sais pas si c'est de plaisanciers ou de pêcheurs de loisirs — on va vérifier rapidement — dans la question qui a été proposée. Mais, en tout cas, un certain nombre de participants ce soir, dans le chat, disaient d'une part : quel est véritablement l'impact de la pêche de loisirs sur la ressource halieutique d'une part et, plus globalement, indirectement sur l'activité de pêche professionnelle ? Comment cette pêche de loisirs est-elle prise en compte aussi au niveau local par les gestionnaires d'aires marines protégées ? Je pense qu'on peut peut-être reposer la question à Monsieur LE NILIOT et à Madame LEPETIT aussi. Madame LEPETIT, vous avez mentionné vraiment la pêche professionnelle petit métier, plutôt côtière, dans des zones qui sont extrêmement pratiquées par la plaisance et par la pêche de loisirs. Peut-être Madame LEPETIT d'abord, si vous me permettez de poser la question. Quid de cette pêche qui est en réalité nombreuse ? Et, dans le chat, je crois qu'il y a une petite controverse sur les modalités et les manières dont on évalue son impact aujourd'hui.

Mme Audrey LEPETIT, Planète Mer

C'est une très bonne question puisque, aujourd'hui, quand on évalue des stocks des populations pour savoir si elles sont en bon état, surpêchées, etc., la mortalité par pêche est prise en compte. On prend uniquement la mortalité par pêche qui est induite par la pêche professionnelle, seule activité sur l'usage pour laquelle l'on a des données fiables puisqu'il y a des déclarations obligatoires de la part des professionnels. Quand on pose la question aux scientifiques, c'est un sujet, je ne vais pas dire sensible, mais en tout cas difficile pour avoir de la donnée quantifiée des volumes débarqués et quantifier également le nombre de pêcheurs de loisirs. La dernière étude remonte, me semble-t-il, sur des données de 2017 ou 2018. Et en fonction des zones, elle peut être très importante, égale, voire supérieure en termes de prélèvement à celle de la pêche professionnelle. Donc, les parcs sont de bons outils pour collecter cette donnée puisque, dans différents échanges, c'est là qu'on a le plus de données sur la pêche de loisirs au niveau des parcs, des aires marines protégées. Il y a des projets de thèse de déclarations obligatoires pour les pêcheurs de loisirs, mais c'est des remontées des pêcheurs. Sur certaines zones, il peut y avoir des conflits d'usages, en tout cas une compétition pour l'espace et la ressource. Sur la Côte Bleue, il y a des études qui ont été faites sur les prélèvements du parc marin de la côte bleue, et l'on est à 60 tonnes pour la pêche pour à peu près 54 tonnes pour la pêche de loisirs en 2012 ; l'étude a été faite en 2012. Donc, on est sur des chiffres qui sont comparables entre les deux usages.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup pour ces éléments. Justement, comment cette question est-elle gérée dans une aire marine protégée lorsque vous avez, j'imagine, en l'absence, en tout cas pour le moment, de régulation ou de permis spécifique à la pêche de loisirs ? Monsieur LE NILIOT, est-ce que c'est quelque chose que vous devez réglementer, suivre, ou en tout cas qui rentre en ligne de compte sur notamment la gestion des stocks, puis des usages autorisés ou, au contraire, limités ?

M. Philippe LE NILIOT, directeur adjoint du parc naturel marin d'Iroise

Non. C'est un problème. On a un problème de visibilité de l'activité de pêche de loisirs, donc l'on prend des décisions un peu extrêmes. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, par exemple le lieu jaune, il y a des discussions pour réglementer l'accès à un poisson qui est prisé par les pêcheurs de loisirs, en particulier sur certains secteurs du Raz de Sein et d'Ouessant chez nous où il y a vraiment une grosse production et des ligneurs qui dépendent vraiment de cette ressource. Et là, on passe à un encadrement à l'interdiction au mois d'avril, pendant quatre mois de l'année, avec un moratoire, et les prélèvements qui deviennent limités à deux individus, deux poissons, par pêcheur de loisirs. Donc, c'est des mesures qui sont prises, par précaution dirais-je, et qui sont des mesures assez fortes parce qu'il n'y a pas de transparence de l'activité de pêche de loisirs, donc l'on est obligé de proposer ce genre de solution lorsqu'il s'agit de ressources malmenées, comme là en l'occurrence le bar il y a quelques années et aujourd'hui le lieu jaune. On sait que la pêche de loisirs a un effet qui est non négligeable, mais l'on ne peut pas le quantifier, et donc l'on prend des mesures drastiques pour limiter fortement pour éliminer de l'équation cette problématique de pêche de loisirs et travailler essentiellement avec les professionnels en favorisant plutôt les professionnels dans la discussion.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. Je vais peut-être inviter les personnes qui se sont exprimées justement dans le chat là-dessus. Je crois d'ailleurs que la décision sur le lieu jaune a été commentée dans le chat par un intervenant ou une intervenante. Peut-être aussi Monsieur WENDLING, puisque vous parlez justement d'une évaluation menée par votre organisation de producteurs en Méditerranée, en Occitanie, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Je vais peut-être inviter les personnes qui veulent réagir sur cette question de pêche de loisirs, quelle que soit votre fonction, que vous soyez vous-même pêcheur de loisirs ou autre, à bien vouloir lever peut-être la main si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent prendre la parole ? Alors, Monsieur WENDLING, je vous remercie et l'on vous écoute.

M. Bertrand WENDLING, directeur de la SaThoAn

C'est juste une information pour dire que, en effet, on manque d'informations sur le poids de pêche récréative en Méditerranée française, essentiellement lié au fait qu'il n'y ait pas d'autorisation réglementaire pour la pêche récréative dans les zones de Méditerranée française, ainsi que d'obligation de déclaration. Pour autant, un travail exploratoire a été mené dans le cadre de la pêche de thon rouge de ligne, avec des informations relativement importantes qui soulignent que la pêche récréative dispose aussi d'un poids conséquent sur l'exploitation de la ressource.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci. Avec des chiffres précis qui... ?

M. Bertrand WENDLING, directeur de la SaThoAn

Oui. Il y a des chiffres précis. Ça, c'est disponible sur demande. Il suffit de nous interroger, tout ça sur notre site internet.

M. Jean-Claude BRIENS, plaisancier - Unan

Je ne sais pas si je peux intervenir. Je n'arrive pas à lever la main.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Alors, Monsieur BRIENS ; c'est ça ?

M. Jean-Claude BRIENS, Plaisancier - Unan

Monsieur BRIENS, oui.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci de vous présenter.

M. Jean-Claude BRIENS, Plaisancier - Unan

Jean-Claude BRIENS. Je voudrais simplement indiquer qu'on a fait référence à l'étude sur le bar de 2012 ou 2013, et, je crois, qui aboutissait au résultat que les pêcheurs de loisirs pêchaient à peu près autant que les pêcheurs professionnels. Moi, je faisais partie de l'échantillon par hasard, donc BVA et Ifremer et, en fait, Ifremer a avoué aussi par la suite que l'extrapolation, puisque seuls les bons pêcheurs, entre guillemets, avaient rempli le carnet pendant deux années qu'on leur avait demandé de remplir, et l'extrapolation a abouti à des résultats qui étaient très éloignés de la réalité, donc Ifremer l'a admis par la suite. Il y a eu des discussions avec la DPMA ou DAGPMA depuis, et je crois que l'administration a admis que ces chiffres de 2012 n'avaient aucune valeur.

En ce qui me concerne, je pense que l'État est en mesure d'effectuer des études statistiques de très bonne qualité et qu'on devrait pouvoir approcher, sans connaître les tonnages extrêmement précis, mais l'on devrait pouvoir approcher les quantités prélevées par la pêche de loisirs. Autrement, il y a aussi des idées de déclaration, voire de permis de pêche, etc. Toutes ces pistes mériteraient d'être creusées pour que, effectivement, on puisse approcher au mieux les prélèvements des pêcheurs de loisirs. Moi, je pense que les prélèvements par les pêcheurs de loisirs sont faibles par rapport aux prélèvements totaux de la pêche professionnelle. Donc, je suis tout à fait étonné de l'incohérence des réglementations qui ont été sorties pour 2024, par exemple pour le bar où, en Manche, la ressource est en difficulté. On autorise deux bars par jour et par pêcheur et l'on autorise les pêcheurs à pêcher en période de reproduction, alors qu'en Atlantique, on a limité à un bar par jour et en autorisant les pêcheurs à pêcher en période de fraye, ce qui est complètement stupide. Donc, on a une incohérence qui est absolument incomprise de la part des pêcheurs de loisirs. Voilà ce que je voulais dire.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur BRIENS. Alors, je pense que sur cette question d'éditer des données, il y aura sans doute quelques réactions. Je vous invite également à relire, dans le chat, avant de donner la parole aux autres personnes qui l'ont demandée... Oui, il y a des personnes qui remettent en question les données et, en même temps, qui indiquent, pour certains, les possibilités, sur différents dispositifs, de pouvoir déclarer les prises, et notamment c'est encouragé par les fédérations de pêche. Il y a également des personnes qui indiquent qu'il y a des volumes prélevés, mais non déclarés, par la pêche de loisirs, en particulier des activités illicites qui peuvent être liées à des restaurateurs par exemple. La pêche de loisirs, c'est finalement un ensemble avec un certain nombre de motifs et de motivations à des prises complémentaires à la pêche professionnelle.

Je vais donner la parole à Monsieur FRÈRE-ESCOFFIER, si vous voulez bien allumer votre micro, s'il vous plaît, et vous présenter avant de vous exprimer.

M. Ludovic FRÈRE-ESCOFFIER, WWF

Oui. Bonjour. Merci pour l'organisation de ce webinar. Ludovic FRÈRE-ESCOFFIER, WWF. La pêche de loisirs, nous le savons, c'est un serpent de mer, c'est-à-dire que déjà depuis le coronaire, il y avait eu un groupe de travail au bout de deux ans qui n'avait pas abouti à quelque chose de convaincant pour avoir plus d'informations sur l'impact de la pêche de loisirs, sans parler de la possibilité d'instaurer un permis ou une licence, peu importe la façon dont l'appelle. Il y a ensuite, en 2019, un rapport du sénateur MÉDEVILLE assez conséquent. Et aujourd'hui, c'est ce que je voulais signaler à l'ensemble des participantes et des participants à ce webinar, un groupe de travail au sein du Comité national de la mer et des littoraux, qui est présidé par le Premier ministre et son remplaçant, par le secrétaire d'État à la Mer et la Biodiversité, Hervé BERVILLE, dont l'objectif est justement de continuer à avancer sur la problématique de la pêche de loisirs.

Et pour aller dans un sens un peu différent de l'intervention qui vient d'être faite d'un représentant de la pêche de loisirs, si l'on se réfère aux études d'une zone particulière qui est celle de la Côte Bleue, donc sur la façade méditerranéenne, les chiffres de la pêche de loisirs sont aussi importants au volume que ceux de la pêche professionnelle. Donc, évidemment que c'est une problématique qui est particulièrement importante et qui a du mal à être prise en main aussi bien par l'État que par les collectivités — je fais référence ici aux questions du permis qui existe pour l'eau douce et qui n'est pas présent en mer —, même s'il faut noter, comme c'est indiqué dans l'espace de discussion, de plus en plus d'opportunités aux pêcheurs de loisirs d'applications offertes par les parcs marins, c'est-à-dire par l'OLP, pour qu'il y ait davantage de suivi de ces impacts.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup. Vous avez mentionné la Côte Bleue, donc je vois Madame BRAVO-MONIN, qui est directrice du parc marin de la Côte Bleue. Je suppose que vous allez réagir sur ces questions de données, puis votre expérience locale aussi de gestionnaire de l'AMP sans doute sur ce sujet.

Mme Marie BRAVO-MONIN, directrice du parc marin de la Côte Bleue

Oui, comme la Côte Bleue a été pas mal citée. Pour la qualité des données et la pertinence des données, c'était une thèse, qui a été faite entre 2010 et 2012, avec plus de 1 800 enquêtes sur la pêche de loisirs avec du poisson mesuré. Et les chiffres qui ont été annoncés sont bien les chiffres de la petite pêche artisanale côtière sur des espèces équivalentes, c'est-à-dire que, dans ces chiffres-là, on ne mentionne pas ce qui est ciblé par la pêche professionnelle au large et qui n'est pas ciblé par la pêche de loisirs. Vraiment, on a comparé les espèces équivalentes ciblées par la pêche professionnelle et par la pêche de loisirs, et donc ce sont bien les chiffres qui ont été annoncés tout à l'heure de 60 tonnes pour la pêche professionnelle et 52 tonnes pour la pêche de loisirs.

Et l'autre point, c'était aussi pour dire que, sur les cantonnements de pêche un peu avant, le parc a été précurseur dans ces projets-là puisque cela fait 40 ans que les pêcheurs professionnels se sont associés pour créer des cantonnements de pêche qui sont reconnus actuellement comme des ZPF et qui font partie des exemples de gestion et de cogestion, et qui ont permis aussi de démontrer l'effet réserve, et donc l'avantage qu'on a de mettre en protection un site qui, classique au départ, devient exceptionnel par la réglementation qu'on y met en place. Et vraiment, ce sont de petites zones et ça rayonne sur un espace beaucoup plus grand. C'est vraiment les pêcheurs aussi qui sont moteurs dans ces projets-là.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Madame BRAVO-MONIN. Monsieur GUIRRIEC, vous avez levé la main, mais vous allez intervenir dans quelques minutes dans la deuxième partie. Est-ce que vous souhaitez quand même dire un petit mot très court maintenant ?

M. Charles GUIRRIEC, président fondateur de Poiscaille

Rapide d'expérience de pêcheur de loisirs. Au-delà de vendre du poisson et de travailler avec les pêcheurs qui témoignent de la cohabitation hyper difficile avec la pêche de loisirs, notamment sur certaines zones, notamment sur le parc marin d'Iroise où les Zodiacs empiètent sur toutes les dérives dès qu'il fait beau et les pêcheurs ont du mal à travailler, honnêtement, et ils s'en plaignent énormément. Vu le contexte actuel, c'est quand même très difficile pour eux et on les a souvent énervés au téléphone, pour ne pas dire plus. J'ai une expérience aussi de pêcheur de loisirs, c'est ce qui m'a amené à faire Poiscaille, et, depuis une vingtaine d'années, je suis sur les forums de pêche, les associations de pêche de loisirs, etc., et je pense qu'il faut juste se dire que, sur certaines espèces, le bar, le lieu jaune, le thon rouge, la pêche de loisirs a un impact qui doit être pris en compte et qui doit être encadré. Et il est tout à fait acceptable, pour un grand nombre de pêcheurs, de dire : « J'ai une limitation de quelques poissons ». Je trouve quand même aujourd'hui surprenant, voire décevant, qu'on puisse encore amener 50 ou 100 kilos de certaines espèces sous couvert de la consommation familiale qui n'est jamais remise en cause. Beaucoup de pêcheurs seraient complètement volontaires à ça.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci pour ces précisions. Écoutez, on n'a sans doute pas épuisé tout le sujet de la cohabitation et de la collaboration entre acteurs avec les pêcheurs, mais merci beaucoup de ces différentes interventions. On va passer à la deuxième session. Je redonne la parole à Caroline.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci, Étienne. Nous passons effectivement à la deuxième séquence. Cette fois-ci, nous allons, comme c'est écrit, parler de « La filière, du producteur au consommateur : quels enjeux et quelles pratiques pour la filière avale ? » Ce que l'on vous propose pour cette séquence, c'est d'abord de donner la parole à deux acteurs de la filière avale, d'une part à Charles GUIRRIEC, qui vient juste de parler — Charles GUIRRIEC, vous êtes président fondateur de Poiscaille —, puis à Gaëlle RENARD — on vous a également entendue —, vous êtes directrice adjointe de l'Organisation de Producteurs Pêcheurs d'Aquitaine. Puis, après ces deux interventions, on demandera à des universitaires en sciences humaines de réagir à vos propos. On démodera à Patrice GUILLOTREAU, qui est directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le Développement, puis à Hélène DESFONTAINES, maîtresse de conférences en sociologie à Nantes, de réagir à vos propos. Charles, vous pouvez commencer, si vous le souhaitez, pour 5 minutes.

M. Charles GUIRRIEC, président fondateur de Poiscaille

Merci beaucoup pour l'invitation. Je vais vous présenter ce que l'on fait avec poiscaille.fr depuis maintenant une dizaine d'années. On a monté un site internet qui permet de vendre du poisson que nous achetons directement aux pêcheurs pour vendre aux consommateurs. On s'est inspiré du système des paniers de légumes, que vous devez certainement connaître, en se prétendant, comme tous les vendeurs de poisson, frais, durable et éthique. Derrière ces valeurs-là, on a voulu inscrire des critères précis. Quand je parle de fraîcheur par exemple, c'est 72 heures maximum chez Poiscaille entre la pêche à bord du bateau, mais vraiment à bord du bateau, et la remise au consommateur. Dans la filière, cette date n'est pas souvent indiquée, et si l'on creuse un peu, elle dépasse la semaine, de notre interprétation.

Sur la partie durabilité, on revient un peu à cette définition de la petite pêche côtière telle qu'elle est pratiquée dans l'UE. Chez Poiscaille, c'est que des navires de 12 mètres maximum, qui sortent à la journée, qui pratiquent que des techniques douces, donc ligne, casier, pêche à pied, pêche en plongée, filet droit, filet trémail — en creux, vous voyez qu'il n'y a pas de chalut et pas de drague là-dedans —, de la crainte sur l'impact sur les fonds marins, des émissions de CO2 et des rejets.

Sur la partie éthique, c'est essentiellement la rémunération des pêcheurs qui est motivée. Poiscaille s'engage à au moins 20 % de plus que le marché, mais, en réalité, c'est plus que ça. Volontairement, on ne parle pas de pêche artisanale parce que l'on considère qu'à l'échelle française, il est assez flou et il n'aide pas vraiment le consommateur à choisir. La motivation d'origine de Poiscaille, c'est de dire qu'on doit permettre aux pêcheurs de gagner plus aujourd'hui pour leur permettre de pêcher moins demain ; c'est vraiment ça, la motivation d'origine, c'est la conviction qu'on peut vraiment changer les choses. Et une clé pour changer les choses, c'est de permettre aux pêcheurs de gagner plus d'argent par kilo de poissons. Donc, on va à l'encontre de ce qui se fait dans la filière traditionnelle, c'est-à-dire qu'on ne vend que du poisson français, alors qu'en France l'on importe 70 % de ce que l'on consomme, on ne vend que du poisson sauvage, alors que l'élevage, sur certaines espèces, est vraiment dominant, et l'on ne propose que des techniques douces, ce qui nous exclue de certaines espèces comme la langoustine qui, malheureusement, n'est pas pêchée au casier ; c'est un appel à tous les professionnels qui voudraient s'y mettre, qui voudraient tester des expérimentations, et Poiscaille sera volontaire pour bien valoriser ces prises.

Un des bénéfices pour le consommateur de Poiscaille, c'est la qualité du produit. C'est vraiment le retour qu'on a de la part des clients. Aujourd'hui, Poiscaille, c'est 20 000 personnes qui sont inscrites. C'est une entreprise qui fait plus de 1 million d'euros de chiffres d'affaires par mois, donc 12 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. Ça permet de soutenir 250 pêcheurs partout en France, soit 5 % de la flotte française. 100 % des pêcheurs qui travaillent avec nous nous disent qu'ils vivent mieux grâce à Poiscaille parce qu'ils deviennent aujourd'hui relativement moins dépendants des variations des prix de la criée, qui peut varier de 1 à 10 et vraiment compromettre la santé, au moins financière, de l'entreprise, voire la santé mentale des pêcheurs qui, après une dure journée de travail, peuvent se retrouver avec des salaires comme si c'était votre salaire qui était divisé par 10 du jour au lendemain sans explication. On a des témoignages nombreux de pêcheurs qui pensaient abandonner le métier et qui continuent parce qu'il y a le soutien de Poiscaille sur des espèces pas connues et qui leur permettent d'avoir une rentabilité, d'autres qui sont carrément installés sur des modèles moins intensifs, avec des techniques douces, et qui ne tiendraient pas sans les prix garantis par Poiscaille. On a entendu parler de ce sujet des prix garantis avec les agriculteurs, mais Poiscaille le fait depuis une dizaine d'années maintenant. Et il y a un tiers de pêcheurs qui disent que, grâce à Poiscaille, ils peuvent se permettre de pêcher moins, sortir un peu moins souvent, voire poser moins [mot inaudible - 1:33:04.0] de pêche.

Ce n'est pas un truc de bobo réservé à une élite, Poiscaille. Aujourd'hui, un panier coûte 25 euros pour faire un repas pour deux à trois personnes. On est en train de sortir des paniers à moins de 20 euros qui pourront nourrir trois à quatre personnes. Et surtout l'on valorise des espèces qui, aujourd'hui, ne sont pas connues, tout en vendant jusqu'à 1 million d'euros par an aux pêcheurs en plus que s'ils avaient vendus à la criée ; c'est des chiffres qu'on a évalués avec les scientifiques de l'INRAE. On valorise des espèces comme le mulot, le congre, la vieille, le tacaud, la bogue, et tous ces poissons qui sont à peine payés 2 euros aux pêcheurs, nous les payons au moins 4 euros, même sur de gros volumes, pour garantir un revenu décent et un revenu suffisant qui permet aux pêcheurs de penser à pêcher.

C'est donc un outil qui permet aujourd'hui de garantir la petite pêche parce que, même sur des contraintes fortes de changement climatique, d'abondance d'espèces imprévues — alors on a vu le poulpe en Bretagne, ce qui est plutôt une bonne nouvelle parce qu'il se vend bien, mais si c'était du crabe bleu, du barracuda comme l'on voit en Méditerranée ou de l'ombrine bronze qui a explosé, un poisson qui se vend très mal —, Poiscaille serait là pour garantir des débouchés à bon prix sur ces espèces pas connues, parce que la fraîcheur et la qualité liées aux techniques de pêche douce qui sont utilisées donnent un rendu excellent pour le consommateur et meilleur que dans beaucoup de régions françaises ou que ce qu'il peut trouver au supermarché du coin.

On parle aujourd'hui pas mal de souveraineté alimentaire en disant que la petite pêche ne nourrira pas, mais aujourd'hui l'on n'arrive pas à nourrir la France avec la pêche telle qu'on l'a aujourd'hui, et c'est ce prix payé aux pêcheurs qui sera un levier essentiel pour s'adapter au changement climatique ou au partage de l'espace maritime.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci beaucoup. Vous avez réussi, en quelques minutes, à présenter le modèle de Poiscaille. En quelques mots : 72 heures du producteur à l'assiette ; un soutien des pêcheurs pour qu'ils puissent produire, pêcher moins et vivre mieux. Gaëlle, je vous passe la parole maintenant pour présenter un autre modèle.

Mme Gaëlle RENARD, directrice adjointe OP Pêcheurs d'Aquitaine et membre Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon

Merci. Je voudrais commencer par introduire ce qu'est une organisation de producteurs pour que vous compreniez un peu le sens de mon propos. Ce sont des structures de droit privé, dont la création et la

reconnaissance est prévue par le règlement européen portant organisation commune des marchés dans le secteur de la pêche. La différence d'un comité des pêches, auquel le pêcheur est de fait affilié : l'adhésion à une OP est un acte volontaire. Les entreprises se regroupent pour créer collectivement les meilleures conditions d'exercice de leur activité, donc c'est d'une part celle qui assure la durabilité des pêches et, d'autre part, la rentabilité économique des entreprises. Donc l'OP, elle a un rôle économique central ; c'est le maillon fort entre la production d'une part et le marché d'autre part.

Côté production, les OP ont pour mission d'assurer l'exercice rationnel via les durables et les activités de leurs adhérents ; ça, c'est en application des politiques de conservation, et notamment des règles de la politique commune des pêches, ainsi que des règles issues du droit de l'environnement. Donc, les pêches — et ça, vous le savez — sont des activités extrêmement encadrées. Et les outils associés à ça — ça va vous parler —, c'est, en premier lieu, les quotas, les taux admissibles de capture, mais aussi les autorisations nationales et européennes de pêche qui permettent d'encadrer l'accès à certaines pêcheries, l'encadrement aussi des capacités de la flotte en jauge et en puissance, puis tout un ensemble de mesures techniques sur les engins, leur déploiement, leurs conditions d'utilisation, en lien avec des exigences de sélectivité, de respect des tailles minimales de référence de conservation, d'évitement des captures accidentelles, etc. Donc, les OP participent, côté production, à la gestion des ressources halieutiques.

Et côté marché, pour revenir à ce qui nous intéresse plus aujourd'hui, l'OCM confie aux OP un rôle d'organisation et de stabilisation des marchés, en lien avec l'amélioration des conditions de première vente, la promotion norme élevée de qualité, et de sécurité d'ailleurs aussi des denrées alimentaires, donc l'aspect sanitaire — c'est prévu ainsi ; on l'oublie souvent —, puis tout ce qui est volet traçabilité des produits de la pêche — les activités sont extrêmement documentées depuis la capture jusqu'à l'établissement de la note de première vente —, et en découle tout ce qui est accès à des informations claires et complètes pour le consommateur final.

En termes d'accompagnement technique des adhérents, l'OP intervient sur l'ensemble des notes de vente aujourd'hui autorisées pour les produits de la pêche ; je les rappelle : la vente aux enchères sur les marchés de gros, ça ce sont les halles à la marée et les criées ; la vente de gré à gré par contrat aux acheteurs professionnels de l'agroalimentaire, donc la contractualisation, c'est carrément ce qu'on rencontre en mode de vente majoritaire, l'agriculture par exemple ; puis, la vente au détail au consommateur final en direct par le pêcheur. Ces trois modes de vente cohabitent. Ils ont chacun leurs atouts, chacun leurs limites, mais les trois cohabitent, ce qui probablement fait que la pêche s'en sort peut-être mieux que l'agriculture en termes de rapport de force, mais ce n'est pas le sujet.

Sur cet appui technique proposé par l'OP à ses adhérents, je vais juste évoquer peut-être les discussions sur l'affichage environnemental pour faire le lien avec le sujet de ce soir. On parle beaucoup, évidemment, de comment définir la durabilité de la pêche. Je ne suis pas d'accord avec la vision de Charles sur certains points, mais je soutiens aussi la démarche. Je reconnais qu'elle est tout à fait bénéfique pour certains segments de la flotte. Néanmoins, il est nécessaire qu'on objective les choses et qu'on parle un peu un langage commun si l'on veut aboutir finalement à communiquer auprès du consommateur des choses un peu rationalisées, un peu objectivées. Donc, on est naturellement sur le volet gestion des ressources halieutiques et état de santé des stocks ; ça, c'est le cœur des missions de l'OP. Mais l'on est de plus en plus maintenant aussi sur les aspects impacts de la pêche sur l'environnement parce que la société questionne vraiment les acteurs du secteur pêche. Et là-dessus, l'avenir du secteur repose aussi sur finalement la reconquête un peu de la légitimité de la pêche à exister, tout simplement, face à cette vision de la durabilité sous le seul prisme de l'environnement. Et je voudrais aussi dire que je pense qu'il y a des choses à faire sur l'empreinte carbone qu'on a rapidement tout à l'heure, l'empreinte carbone reconnue comme faible par plusieurs études maintenant. Je pense qu'il y a des choses à creuser là-dessus aussi. C'est quand même une protéine issue d'une activité opportuniste de cueillette, mais qui ne nécessite pas [coupure micro - 1:40:28.9]. Je m'arrête là.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci beaucoup. Vous nous avez présenté, de manière très claire, ce qu'est une organisation de producteurs : un acte volontaire d'adhésion ; puis une gestion de toutes les ressources halieutiques ; l'organisation des marchés et des techniques de vente ; puis, aussi les questions environnementales.

Ce que nous vous proposons maintenant, c'est une réaction de deux universitaires. Et peut-être après, pour alimenter la discussion, n'hésitez pas à préparer — Étienne, c'est toi qui auras la main — et à lever la main, et à prendre la parole après les réactions des deux universitaires sur ce que nous venons d'entendre. Hélène DESFONTAINES, vous pouvez peut-être commencer, si vous le souhaitez. 5 minutes, donc même règle.

Mme Hélène DESFONTAINES, sociologue

Bonjour. Merci pour l'invitation. Merci pour l'organisation du webinaire. Je précise que je suis enseignant-chercheur à l'UCO Angers, et au CENS, le laboratoire de sociologie à Nantes, puisque vous aviez dit seulement Nantes, mais il y a Angers aussi.

Je travaille essentiellement sur la dynamique professionnelle des marins-pêcheurs et sur ce groupe professionnel. L'intervention de la personne juste avant moi sur l'OP me donne une bonne occasion de rebondir. En effet, quand il a été question de reconquête de légitimité, c'est au nom d'une certaine légitimité historique qu'a été constituée cette profession de marins et de marins-pêcheurs et, finalement, c'est aussi ce qui va constituer une filière, un groupe professionnel structuré avec des règles d'accès au métier, des règles d'accès à la ressource, des règles de carrière de marin. Et, en fait, ce qui va devenir aussi une politique des pêches, crée ce qu'on appelle une dépendance au sentier, mais c'est-à-dire tout simplement une dépendance à des choix du passé, et donc une légitimité sur nourrir, protéger, exploiter, etc., avec des incitations à utiliser des engins de pêche performants, des types de navires, d'exploitation, qui font autant de contraintes désormais et qui font autant aussi de sujets de perte de légitimité. Cela crée aussi sans doute la difficulté, c'est-à-dire qu'il y a des contraintes qui se surajoutent finalement en termes d'accès à la ressource et qui peuvent aussi, du point de vue du groupe professionnel, limiter. En tout cas, ça prendra sans doute du temps que de transformer les pratiques de pêche compte tenu de la l'accès à la ressource à travers les fameux quotas qui ont tendance à se transmettre.

On parlait de la pêche artisanale et l'on sait qu'une grande partie des patrons sont tout de même issus du milieu et que cette transmission patrimoniale, même si c'est une ressource collective, elle peut aussi rendre difficile la place prise par d'autres types de pêche ou d'autres types de pêcheurs. Et, ça a été dit, la pêche, les pêches, il y a des segments très différents et il y a aussi une concurrence entre les marins-pêcheurs, il ne faut pas l'oublier, sur les zones de pêche, sur les types d'engins de pêche, sur des espèces pêchées par différents types pêcheurs et d'engins. Donc, que chacun trouve sa place. En effet, des tensions s'exacerbent régulièrement, mais, finalement, avec ce poids du passé, cette politique des pêches au regard du principe des antériorités, qui sont cette règle selon laquelle l'on peut avoir des quotas au niveau européen, national, et ensuite redistribués localement, ça peut être assez compliqué pour un certain nombre d'entrants de faire sa place comme patron, comme patron embarqué, comme armateur artisanal. Et là, il y a cette histoire de la légitimité et des politiques publiques des pêches et les choix politiques qui sont faits d'affectation des quotas, de favoriser des types de pêche ou de donner de la place à d'autres, etc. Donc, cette histoire, il ne faut pas l'oublier — moi, c'est seulement sur ça que je pourrais rebondir en 5 minutes —, sur ce monde à la fois qui est segmenté, qui se reconfigure, mais qui se reconfigure dans le cadre de contraintes très fortes et qui sont historiquement situées.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci beaucoup. Vous avez parlé de la dynamique professionnelle des marins-pêcheurs, des questions de transmission patrimoniale qui rendent difficile l'émergence d'autres types de pêche et de concurrence et de tension entre les différents types de pêches. J'espère que j'ai su résumer correctement en quelques mots.

Patrice GUILLOTREAU, la parole est à vous. Vous êtes économiste.

M. Patrice GUILLOTREAU, économiste

Merci pour l'invitation également. Je voudrais peut-être réagir en abordant les questions de marché en tant qu'économiste, et saluer l'initiative de poiscaille.fr qu'on suit aussi depuis l'origine, ayant étudié d'autres formes de réseaux locaux. Il y a une initiative pionnière que je voudrais signaler également, qui est celle de l'AMAP de l'île d'Yeu, qui avait été créée en 2010, qui était plus modeste dans sa taille puisqu'il y avait quatre bateaux qui alimentaient ce réseau. En revanche, ça touchait 2 400 foyers à l'époque où on l'avait étudié, un peu moins maintenant, mais avec des conditions qui étaient très favorables parce que, effectivement, il y avait des agglomérations, derrière l'approvisionnement de l'île d'Yeu, qui pouvaient être réceptives sur ce type de service. Donc, c'est tout à fait souhaitable de voir ce type d'initiatives se déployer pour reconnecter notamment les pêcheurs et les consommateurs, les mangeurs. On avait notamment remarqué que les gens venaient, outre les motifs de soutien aux pêcheurs ou de soutien à des critères par exemple environnementaux, pour le lien social que ça pouvait créer et pour avoir des recettes notamment, des conseils, donc il y avait beaucoup de relations sociales qui se passaient, et ça contribuait à l'extension des marchés, donc c'était tout à fait positif.

Ceci étant dit, je n'oublie pas non plus le rôle qu'ont les criées, qu'ont les halles à marée, comme c'est aussi une forme d'organisation qu'on a étudiée. Le rôle des intermédiaires marchands, que ce soit les mareyeurs, que ce soit les grossistes, jusqu'au détaillant, ça va être justement — alors, dans le jargon des économistes, on parle des coûts de transaction —, de minimiser ces coûts de recherche d'information, du meilleur rapport qualité/prix, de pouvoir négocier des contrats quand c'est du gré à

gré. Tous ces coûts, on n'y pense pas, mais ils ont leur importance. Évidemment, la logistique est aussi très importante. Donc, quelle que soit la forme — je reviens sur ce que disait Gaëlle RENARD —, on a besoin de toutes ces formes complémentaires pour mettre en marché, pour distribuer sur un territoire assez large, et profiter justement de ces organisations et de cette logistique. Et en particulier tous ces intermédiaires et les halles à marée produisent un certain nombre de services très utiles. Outre le suivi précis des pêches et qui permet aussi de répondre aux impératifs de la gestion, on peut aussi évidemment avoir tout un tas d'équipements, un tas de services proposés aux opérateurs, que ce soit les acheteurs ou les pêcheurs qui viennent débarquer, et qui sont tout à fait essentiels.

Voilà principalement ce que je voulais dire, en particulier le rôle du mareyage, qui est important parce que... alors, on parle souvent de banquiers de la filière quand on parle des mareyeurs parce que souvent ils paient comptant leurs fournisseurs et eux peuvent accorder des délais de paiement aussi à leurs clients. Puis, évidemment, ils vont contribuer — c'est leur rôle — à l'allotissement, acheter en gros, puis décomposer pour permettre à des poissonniers détaillants ou à d'autres opérateurs de pouvoir vendre de plus petites quantités, ceci sans parler de la transformation du poisson et de la mise en caisse, etc. Donc, tous ces rôles sont extrêmement importants et il faut trouver les formes les plus adaptées. Plus le chemin est court et mieux c'est, évidemment, pour reconnecter pêcheurs et mangeurs, pour pouvoir familiariser ces consommateurs justement à toutes les variétés de poissons dont ils n'ont pas forcément connaissance. On a vu avec Poiscaille qu'on pouvait les amener à mieux connaître des espèces un peu moins prisées par les consommateurs, un peu moins nobles comme le lieu jaune qu'on a cité tout à l'heure, donc, ça, c'est un rôle tout à fait essentiel aussi d'éducation du consommateur aux pratiques alimentaires, à la qualité sanitaire des aliments. Voilà ce sur quoi je voulais insister.

Mme Caroline WERKOFF, CPDP

Merci beaucoup. Vous nous avez présenté rapidement l'exemple d'une AMAP à l'île d'Yeu, puis vous avez parlé du rôle des criées, des intermédiaires, de la logistique, de tous les services qui aident à pratiquer la pêche en sachant qu'il faut qu'il y ait le moins d'intermédiaires possible du pêcheur à l'assiette du consommateur. Et donc, vous avez parlé rapidement du rôle de chaque intermédiaire.

Je passe la parole à Étienne pour l'animation de la prise de parole.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci, Caroline. D'abord une petite synthèse des éléments du chat de la part de Laurine. Merci.

Laurine JOUHANNEAU, CPDP

Dans le chat, les échanges ont été assez animés. On a même eu de petites recommandations d'enseignes à fond lavées [terme incompris - 1:51:32.6] pour une note un peu humoristique. Sinon, on a eu quelques retours sur la présentation du modèle de Poiscaille, qui a eu l'air de faire son petit effet dans le chat, avec aussi des retours critiques sur le fait que notamment que les espèces consommées en France sont soit surpêches ou pêchées à l'étranger et que c'est un modèle aussi qui pose question. On a eu un sujet qui a animé les discussions, c'est celui de la surpêche avec aussi des propositions très détaillées d'actions pour limiter ce phénomène. Pas mal de préconisations aussi dans le chat, qui ont été livrées sur les modes de gestion des activités de pêche où notamment l'on demandait de faire participer les associations environnementales pour suivre et gérer ces activités, et aussi reconnaître le rôle des pêcheurs dans la connaissance des espèces marines et, du coup, d'en faire des acteurs pour gérer l'ensemble des ressources marines.

Ensuite, on a eu quelques questions. Je propose de terminer sur ça pour le petit point chat. Il y a une question sur : quels sont les engagements des organisations de producteurs pour aider les pêcheurs à évoluer en abandonnant les techniques dommageables pour l'environnement et en respectant les aires marines protégées ? Et une question plus générale sur l'impact des grosses installations aquacoles sur la faune sauvage.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Laurine, pour ce point. Je propose qu'on mette pour le moment juste en réserve la question de l'aquaculture, mais ce sera sans doute des éléments sur lesquels vous voudrez réagir. Comme Caroline l'a redit tout à l'heure, vous êtes vraiment invités à lever la main avec l'outil qui est en bas de votre écran, qui est normalement assez facile d'accès à travers l'onglet « réactions », ou alors, en général, c'est directement « lever la main ». N'hésitez pas à le faire ; on vous donnera la parole avec grand plaisir.

Pour lancer la discussion, il me semble que, dans la petite synthèse que vient de faire Laurine et à écouter l'ensemble des intervenants, on pourrait poser une question un peu générale. Est-ce par la filière et les modalités de commercialisation, un changement peut-être de comportement aussi des consommateurs, que cela permettra de pêcher moins — tel que vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur

GUIRRIEC — en gagnant mieux, puisque c'était l'objectif que vous avez vraiment mis en avant ? En gagnant mieux, les pêcheurs pêcheront-ils moins ? Je vais peut-être donner la parole d'abord à Monsieur ou Madame BONIFACE — je crois que c'est Monsieur —, puisque c'est une personne qui est beaucoup intervenue dans le chat pour parler de surpêche. Peut-être que la question, on peut la lui poser déjà. Est-ce que, selon vous, c'est bien par la question de filière, la question de la commercialisation, qu'on peut intervenir sur les techniques, mais plus généralement sur la surpêche ? Je ne sais pas si cette personne est là. Je ne le vois pas demander la parole. Dans ce cas-là, je vais me permettre de poser cette question peut-être à Madame RENARD pour commencer. Ah, on vous entend ; pardon.

M. Jean-Claude BONIFACE

Alors, moi, j'interviens en qualité de témoin. En deux minutes, je vais vous expliquer. Je pêche. Je fais de la chasse sous-marine depuis environ 50 ans au sud de Cordouan, dans un endroit qui était probablement un des plus poissonneux de France. Les seuls pêcheurs professionnels qui opéraient dans cette zone jusqu'à la fin des années 90 étaient les ligneurs, c'est-à-dire les palangriers, qui en vivaient très bien. Il y avait une vingtaine de bateaux basés à Royan et à Port Bloc en Médoc. Avec l'apparition des filets dérivants à la fin des années 90, un ami pêcheur, j'en avais plusieurs, m'a dit : « Tu sais, Jean-Claude, avec ce qu'il se passe aujourd'hui, dans 10 ans, il n'y aura plus de poissons ». Et, malheureusement, il avait raison. Ce qu'on peut voir sur cette zone aujourd'hui, c'est un véritable désert marin. Les bars étaient extrêmement abondants, et aujourd'hui, en 10 pêches, on sort deux bars dans l'année, ceci en 10 sorties. C'est un désert. Quelques fois, on passe cinq heures dans l'eau sans voir ni bar, ni sar, ni mullet, ni daurade, ni sole. Donc, c'est bien la surpêche, et en particulier les filets dérivants. Ces filets sont des massacres de toute la faune halieutique en particulier, ce qu'on appelle les poissons de pleine eau. Alors, s'en sortent les vieilles, etc. Donc, aujourd'hui, l'ennemi numéro 1, c'est la grosse pêche industrielle, mais aussi la pêche des petites embarcations, il faut le dire. Les ligneurs se sont transformés en fileyeurs et contribuent au massacre. Mais ça ne va pas durer. Aujourd'hui, si on laisse faire les choses, dans 10 ans, les pêcheurs seront morts ; les plus petits d'abord, et ils laisseront leurs quotas aux grosses unités. C'est ça qui est désastreux aujourd'hui dans l'organisation de la pêche, et le Comité national des Pêches est lourdement responsable de ce qu'il se passe.

Donc, quand on voit le bar à 40 euros le kilo — c'est à peu près deux fois prix que l'on payait il y a 10 ans —, il faut s'interroger. Et il n'y a pas que le bar ; il y a la daurade, il y a la sole ; la sole un peu moins parce qu'elle est un peu mieux maîtrisée. Mais aujourd'hui, ce que l'on peut regretter, c'est que l'administration des affaires maritimes fait la sourde oreille. J'ai rencontré, trois années de suite, le directeur de la DIRM à Bordeaux. Je lui ai donné des documents. Je lui ai apporté des preuves. Je lui ai apporté mon témoignage. Rien ne se passe. Il est question de ne rien faire. J'en ai parlé à un représentant de la DIRM, qui m'a dit : « Mais la filière ! Si l'on bride la pêche, la filière va s'effondrer » — « Mais, Monsieur, s'il n'y a plus de poissons, la filière va s'effondrer. Donc, il faut bien faire quelque chose aujourd'hui ». Et l'administration, sur toute l'échelle des prises de décisions, depuis les directions régionales de la DIRM jusqu'au ministre de la Transition écologique, tout le monde tire dans le même sens : les pêcheurs sont faits pour pêcher, donc on laisse pêcher. Alors, je ne parle pas de la pêche à la bivalve...

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci. Je vous propose, Monsieur BONIFACE, de conclure, parce que vous avez posé des questions très importantes, pour qu'on puisse répondre.

M. Jean-Claude BONIFACE

Oui. Je n'en doute pas. Juste une conclusion pour citer la pêche à la civelle qui est la pêche la plus absurde qui soit possible, que le ministre a défendue à Bruxelles. C'est une pêche qui consiste à pêcher des alevins, un alevin qui a traversé l'Atlantique pour se reproduire, une espèce qui est en voie critique d'extinction, et l'on continue à la pêcher et l'on continue à donner des quotas aux pêcheurs de Charente-Maritime parce qu'ils n'ont plus assez de poissons pour pêcher dans l'océan.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur BONIFACE. Vous avez posé des questions assez structurantes et assez importantes. J'ai plusieurs demandes de parole. Je vais d'abord donner la parole à Madame BOURDON, parce que, Monsieur GUIRRIEC, vous êtes intervenu, mais je vous redonnerai la parole après, bien entendu. Madame BOURDON, je vous en prie, si vous voulez bien vous présenter et peut-être mettre votre caméra, si c'est possible.

Mme Mireille BOURDON, France Nature Environnement Pays de la Loire et membre Conseil maritime de façade NAMO

Bonjour. J'ai un petit problème de réseau, donc vous m'aurez, mais sans image, si vous le permettez.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Je vous en prie. Est-ce que vous pouvez vous présenter, Madame BOURDON, s'il vous plaît ?

Mme Mireille BOURDON, France Nature Environnement Pays de la Loire et membre Conseil maritime de façade NAMO

Oui. Excusez-moi. Mireille BOURDON, de France Nature Environnement Pays de la Loire et membre du Conseil maritime de façade NAMO. L'intervention de Monsieur BONIFACE a pu paraître peut-être longue, je le comprends, mais elle rejoint tout à fait le sujet d'aujourd'hui, qui est, si je ne me trompe pas, « La pêche et les enjeux environnementaux ». Donc, ces rappels de Monsieur BONIFACE ne sont peut-être pas utiles. Mon intervention ne portait pas là-dessus, mais portait plutôt sur une interrogation et une interpellation de Monsieur GUILLOTREAU en tant qu'économiste — il se trouve que j'ai aussi une formation d'économiste à l'origine —, à savoir les commentaires par rapport à la pêche actuellement en France, qui est donc dominée essentiellement par une activité à caractère capitalistique — attention, il faut bien s'entendre sur le mot « capitalistique » : ayant un fort capital ; voilà ce que cela veut dire en matière d'économie — basée essentiellement sur de gros bateaux, et donc sur une politique basée sur des quotas. Les exemples qui ont été portés par Monsieur GUIRRIEC récemment et par un autre intervenant — excusez-moi, je ne me souviens pas de son nom — ont le mérite d'apporter des alternatives à cette activité que l'on connaît actuellement. Et il y aurait un parallèle peut-être à apporter avec le monde agricole que nous connaissons également en France, qui apparaît avec un certain nombre d'alternatives face à un système dominant. Toujours est-il que ma question aussi est, par rapport à cela, ne pourrions-nous pas envisager dans l'avenir de revoir la représentativité du monde de la pêche au sein du comité national ? Je vous remercie.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Madame BOURDON. Il me semble que la question que j'ai essayé de poser, elle est reposée d'une façon assez différente, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de s'imaginer que les questions de filière peuvent changer la pêche, mais la question qui est posée, c'est tout simplement la question de la survie de cette activité, mais surtout la question de son évolution. Madame RENARD, vous êtes intervenue tout à l'heure vraiment sur ce point, mais surtout Madame DESFONTAINES, vous êtes beaucoup intervenue aussi sur cette question, c'est-à-dire la difficulté à faire évoluer finalement les pêches actuelles, la façon dont elle est organisée, dont elle est structurée, les choix techniques qui sont faits. Et Monsieur BONIFACE pose les questions de façon très claire en disant que, finalement, la structure de la filière, telle qu'elle est aujourd'hui, va amener, de façon certaine selon lui, à un regroupement des quotas de possibilités de pêche essentiellement pour les plus gros ; ça a été également repris par Madame BOURDON. Est-ce que vous voulez réagir à ça ? Et après, je donne la parole à Madame RODIN et à Monsieur GUIRRIEC.

Mme Hélène DESFONTAINES, enseignant-chercheur

Oui. Merci de me donner la parole. En effet, quand je parlais de dépendance au sentier, qui est une notion, en effet, c'est le poids de l'histoire. Ce sont les contraintes institutionnelles politiques qui ont créé les organisations professionnelles, qui ont segmenté le monde professionnel de la pêche. Je crois que c'est la même personne qui parlait aussi de rapport de force comme dans l'agriculture. Oui, il y a tout ça. Et cette réglementation de la profession de marin, cette conservation de la ressource à travers les quotas, la logique des RMD et autres, ne favorisent pas forcément ou rend compliqué peut-être — je parlerais en termes de place — la création ou l'installation d'un autre monde de la pêche à côté d'un autre. Il ne s'agit pas d'en remplacer un par un autre, mais peut-être de donner de la place à d'autres. Et, en effet, sans doute une logique avec les antériorités de confortation d'une place antérieurement légitime qui, maintenant, tend à ne plus l'être. Donc, c'est sans doute des réorientations, mais comme ça a commencé, de la PCP et des choix politiques, et sans doute aussi une question de gouvernance des organisations professionnelles.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Tel que ça a été dit, effectivement, par Madame BOURDON en termes de gouvernance. Donc, Monsieur GUIRRIEC, si je vous pose la question maintenant, en fait, après les différentes interventions, on a l'impression que le changement que vous appelez de vos vœux et dont vous voulez être l'un des rouages, il a l'air un peu plus compliqué que ça à mettre en œuvre. Est-ce que vous voulez réagir à ça ? Après ce qu'on vient d'entendre, pensez-vous encore possible l'impact de la filière avale sur, finalement, les conditions de l'activité aujourd'hui ?

M. Charles GUIRRIEC, président fondateur de Poiscaille

Bien sûr. Mais je vais peut-être laisser Gaëlle parler sur cette question-là parce que, moi, je voulais surtout réagir aux propos de Monsieur BONIFACE sur un cas que je connais bien.

M. Étienne BALLAN, CPDP

D'accord. Allez-y.

M. Charles GUIRRIEC, président fondateur de Poiscaille

Le cas de Cordouan, qui est dans l'estuaire de la Gironde, personnellement, je le connais bien parce que j'ai attrapé mes premières crevettes sur la plage du Pigeonnier qui est juste en face. Et un témoignage d'expérience de terrain également : pour mettre du sable pour que les touristes ne se fassent pas mal aux fesses l'été, on a gonflé les plages de sable qui a aujourd'hui glissé sur les cailloux, et sur les endroits où je pêchais à l'époque, il n'y a plus rien, c'est-à-dire que c'est un désert où les bars n'ont plus rien à trouver à manger, les jeunes bars n'ont pas trouvé la moindre crevette pour se nourrir et se développer.

Donc, je pense qu'il est facile de dire que c'est à cause de la petite pêche côtière, et, pendant ce temps, il y a le plateau de Rochebonne, qui est à quelques milles au large, qui a été chaluté de manière intensive pendant les hivers de repro par du navire hauturier qui pêchait notamment en bœufs sur ce plateau-là et qui faisait de sacrés cartons. Donc, c'est un peu facile de dire que c'est cette petite pêche côtière locale qui est à l'origine de ça. Et surtout, il y a un facteur extrêmement fort de dégradation de l'environnement. Si aujourd'hui il y a moins de bars à Cordouan, oui, certainement, la pêche a joué un rôle, mais la qualité de l'environnement a été extrêmement dégradée, et la civelle est un excellent exemple. Pourquoi, en partie, y a-t-il moins de civelles aujourd'hui ? C'est à cause de la pollution et à cause des barrages qui les empêchent de remonter et d'aller se développer et devenir des anguilles plus tard. Oui, la pêche a un impact aujourd'hui sur la population qui est extrêmement fragilisée. Mais casser un barrage aurait beaucoup plus d'effets ou remettre des cailloux avec des algues et des crevettes et des gobies et laisser le sable partir sur l'estuaire de la Gironde aurait des impacts beaucoup plus importants, je pense, que limiter la pêche ou interdire les dernières pêches qui restent.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup pour ces précisions très claires. Madame RENARD, est-ce qu'on peut vous entendre sur cette difficulté, voire cette impossibilité pour certains, à voir évoluer la pêche et une sorte de fatalité qui amènerait à la disparition des petits au bénéfice des gros si l'on résume sans doute de façon beaucoup trop rapide ce qui a été dit jusqu'ici ?

Mme Gaëlle RENARD, directrice adjointe OP Pêcheurs d'Aquitaine et membre Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon

Oui. Alors, je suis d'accord avec ce qui a été dit, effectivement. On vit dans un système qui est aussi hérité du passé, mais c'est des choix politiques qui ont été faits et qui permettent de donner de la visibilité aux entreprises. C'est extrêmement compliqué, dans le contexte actuel extrêmement mouvant en termes de réglementations, en termes de quotas qui sont fixés à l'échelle annuelle. On peine encore à avoir des quotas pluriannuels. Imaginez une entreprise, dans ce contexte-là, comment elle programme ses investissements si elle ne sait pas au mois de décembre ce qu'elle va faire au mois de janvier sur la sole du golfe, alors que c'est 75 % de son chiffre annuel. Un jeu de filets coûte 40 000 euros. C'est assez incroyable de leur demander de se positionner dans ce contexte-là. Donc, c'est normal qu'à un moment, il ait fallu figer un cadre, figer des modalités de répartition qui évoluent à la marge effectivement, mais qui restent globalement les mêmes, et qui sont pour le moment la condition politique pour donner un peu de visibilité aux pêcheurs. Il n'empêche qu'il y a quand même des discussions permanentes et continues sur l'installation des jeunes, l'insertion des entreprises, et, ça, c'est un volet important aussi, social et économique, de la filière et un défi à relever. L'attractivité du secteur est en perte nette et, à mon avis, le pêcheur, faute de combattants, peut-être disparaîtra avant le poisson.

Je voulais revenir sur cet exemple de surpêche. La pêche, dites-vous bien qu'elle s'adapte à une situation dégradée, comme l'a très bien dit Charles. Bien sûr qu'il faut limiter les quotas et les ajuster à la disponibilité de la ressource. Les quotas sont ajustés à la baisse quand il faut, et à la hausse quand c'est possible. Il y a aussi des stocks qui se portent très bien. Néanmoins, je donne juste l'exemple de la sole pour ne pas être trop longue. La sole dans le golfe, on a un problème de recrutement depuis maintenant plusieurs années. Le recrutement, c'est la quantité de juvéniles qui intègrent la partie pêchable du stock, c'est-à-dire qui atteignent la taille de première reproduction. On a un gros problème de recrutement. C'est clairement lié — on essaie de le démontrer — à une perte de fonctionnalité au niveau des nourriceries, probablement, en bande côtière, et l'on revient systématiquement à ces questions de pollution et de dégradation de l'environnement et des habitats.

Donc, bien sûr qu'on ajuste les volumes de capture en fonction des situations, mais si l'on ne traite pas le problème à la source, effectivement, on va continuer à probablement dégrader certaines situations. Il faut absolument réagir et enfin comprendre que, par exemple, le recrutement, dépend à 90 % des conditions environnementales. Donc, derrière, on retrouve les effets du changement climatique et des choses comme ça. Donc, oui, la pêche est la première victime de tout ça. Elle fait ce qu'elle peut — elle n'a pas une capacité d'adaptation fine non plus —, mais elle aimerait travailler davantage à la source des problèmes.

Un petit mot sur le marché.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Oui. Rapidement s'il vous plait.

Mme Gaëlle RENARD, directrice adjointe OP Pêcheurs d'Aquitaine et membre Conseil de gestion du parc marin d'Arcachon

Sachez que le marché conditionne déjà aussi en partie — je le disais tout à l'heure, le maillon production/marché conditionne le marché — les décisions de gestion des captures que l'OP peut mettre en place, c'est-à-dire saisonnalité suivie des prix moyens, opportunités de marché, difficultés pressenties, on adapte les conditions de capture et les limites de capture aussi aux conditions du marché.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Les conditions d'écoulement de la marchandise. D'accord. Merci beaucoup. Monsieur ROGOFF, vous avez demandé la parole. Si vous voulez bien allumer votre micro et vous présenter, s'il vous plait. Est-ce que vous m'entendez ? L'image est figée. Peut-être en enlevant votre caméra ? Non. Je crois qu'on n'a pas...

M. Dimitri ROGOFF, CRPMEM Normandie

Vous ne me voyez pas, mais vous m'entendez.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Ah, c'est parfait. On vous entend. Merci.

M. Dimitri ROGOFF, CRPMEM Normandie

Je manque un peu de bande passante. Je suis un peu déprimé d'entendre ce que j'entends là parce que j'entends que la pêche va mal, que c'est la fin de la pêche, qu'il n'y a plus de poissons, qu'il n'y a plus de pêcheurs. Il faut quand même se garder d'avoir un jugement un peu global comme ça. Il y a des secteurs de la pêche où ça va plutôt bien, où ça va très bien, y compris en termes de ressources. Donc, en Normandie, on a une valeur essentielle qui est celle de la coquille Saint-Jacques. C'est une ressource qui se porte très bien et c'est une ressource qui est gérée par les pêcheurs et qui n'est pas gérée au niveau européen, comme quoi, tout ce qui touche à la régionalisation a du bon puisque, parce que si l'on avait attendu que l'Europe prenne en main cette ressource-là pour faire un arbitrage entre nous et les modèles anglo-saxons par exemple, je ne pense pas qu'on ait, à la date d'aujourd'hui, des gisements aussi robustes. Donc, on sait gérer nos ressources, mais, effectivement, comme il vient d'être rappelé, le pêcheur, maintenant, n'a pas seulement la simple responsabilité de gérer sa ressource, mais c'est qu'il est aussi la victime, évidemment, du changement climatique ; on le voit en mer quotidiennement, et on l'a vu, il y a deux ans, avec les canicules, sur le bulot. Par exemple, tout l'été, il n'y a plus de pêche du tout. Donc, on a des impacts comme ça qui sont très directs, qu'on mesure très directement. Puis, il y a toute l'anthropisation du littoral qui continue, c'est-à-dire que l'on continue à créer des développements portuaires, on continue à bétonner le littoral, et l'on n'a pas une qualité de l'eau s'améliore, mais l'on a une qualité de l'eau qui a plutôt tendance à se dégrader. Et, effectivement, tout ce qui touche aux nourriceries, aux nurseries, toutes ces zones-là sont des zones qui sont régulièrement mises à mal. Alors, je l'entends bien que pour la sole du golfe de Gascogne. On a le même problème en Manche Est avec la sole de Manche Est avec l'estuaire de Seine qui a perdu, en 50 ans, 80 % de ses fonctionnalités halieutiques. Et le pêcheur subit tout ça. La difficulté c'est que, maintenant, on le montre du doigt en disant : « Tu détruis les habitats avec tes engins. Il n'y a plus de poissons, c'est à cause de toi », alors qu'on se rend compte que, bon an mal an, c'est plutôt les conditions environnementales qui font que le poisson se régénère finalement moins, ce qui fait qu'on a des difficultés sur certaines ressources. La surpêche, ce n'est pas un terme européen. On a des chiffres à ce niveau-là. C'est le RMD est un indicateur qui vaut ce qu'il vaut, mais l'on a quand même beaucoup d'espèces dont le RMD s'améliore, donc l'on peut considérer que la gestion des pêches au niveau européen est de mieux en mieux.

Après, il reste le problème du modèle social et économique que l'on veut. Et là, ça fait partie du non-dit français. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la pêche est livrée à l'ultralibéralisme européen, donc à la concurrence entre les états, à la concurrence entre les pêcheurs, à la concurrence entre la pêche artisanale... Tout le monde a la main sur le cœur pour parler de la pêche artisanale. Et encore, en France, 80 % des bateaux ont moins de 12 mètres, mais le modèle artisanal, c'est-à-dire le patron armateur embarqué, donc quelqu'un qui travaille sur les riverains de ces lieux de pêche, qui vit sur son littoral, qui pêche sur son littoral, qui commercialise, qui a quand même de la valeur ajoutée sur son littoral, ce modèle-là disparaît. Il disparaît au profit de modèles capitalisés, donc l'on voit arriver, par exemple sur la Manche, qui est un bras de mer, — ça s'appelle le Canal, le Chanel —, des flottilles belges, allemandes, hollandaises, etc., avec des bateaux qui sont deux fois plus gros que les bateaux riverains et qui sont en concurrence directement avec des bateaux riverains. Et si, à un moment donné, la pêche française perd un peu son monopole qu'elle a actuellement en Europe — c'est quand même le plus grand état pêcheur en Europe à la date d'aujourd'hui —, ce sera à cause du modèle social et économique, c'est-à-dire que le modèle artisanal est mis à mal. La valeur n'est pas dans le produit débarqué, mais dans les droits de pêche qu'on capitalise, et l'on a comme ça des oligopoles qui sont en train de se créer un peu partout. Par exemple, tout ce qui était pêche industrielle française, on a eu les grandes pêches hauturières, on a des pêches au thon, etc., tout est passé sous capitaux hollandais, et donc ce sont des pêches capitalisées où le maître-mot est la rentabilité, c'est de servir des actionnaires, et donc l'on pratique pour ça du dumping social, etc.

Très clairement, nous, acteurs du littoral, ce n'est pas les modèles de pêche que l'on veut. On a porté par exemple des positions fortes en Manche. On considère que, dans un espace social restreint, effectivement l'on ne va pas y voir des superpélagiques, mais l'on va plus loin, c'est-à-dire qu'on ne doit pas y voir des bateaux de plus de 25 mètres parce que c'est un espace qu'il faut réserver, non pas à de petits bateaux, parce que ça ne veut rien dire, les petits bateaux. Pour aller pêcher à 20 ou 30 milles au large, on ne peut pas y aller avec des bateaux de 9 mètres, donc l'on y va avec des bateaux de 25 mètres qui sont des bateaux artisans où le patron qui est à bord est propriétaire de son bateau et où il fait tourner son entreprise avec la ressource disponible, et il ne va pas pêcher ailleurs. Donc, il est inféodé à son aire de travail et il n'ira pas, en partant de Scheveningen ou d'où je ne sais où, dans le golfe de Gascogne pour aller chercher ce qu'il ne trouve plus devant chez lui. Il sera responsable de sa ressource et il fera attention à ce qu'il fait. C'est ce que font les pêcheurs de coquilles avec un gisement qui, en moins de 10 ans, est passé de 10 000 tonnes à 100 000 tonnes de coquilles. Et ce n'est pas le réchauffement climatique, mais c'est la bonne gestion.

Donc, ce modèle-là, on ne peut pas le transposer directement sur tous les modèles de pêche, mais c'est une façon d'exploiter et de gérer la ressource qui est plutôt vertueuse. Si on laisse aller la pêche vers une capitalisation, c'est-à-dire si l'on considère le poisson comme un minerai et qu'on ne sacrifie pas cette ressource, qui... Je rappelle que le poisson, c'est la dernière nourriture sauvage à laquelle l'on a tous accès aujourd'hui. Même si le poisson est de moins en moins démocratique, on y a tous accès. Il faut sacrifier cette ressource-là. On nous intime de manger moins de viande pour des raisons climatiques, pour des raisons de santé également. Le poisson, c'est un peu la même chose, c'est-à-dire qu'on ne peut plus consommer du poisson n'importe comment ; il faut le consommer intelligemment, il faut le pêcher intelligemment, et il faut le sacrifier. C'est une nourriture sauvage. C'est la dernière et il n'y en aura plus d'autres après.

Donc, si l'on ne fait pas attention à cette ressource, on va perdre quelque chose d'important. On va perdre une diversité entre les poissons, les coquillages et les crustacés. On va perdre tout ça. Donc, on doit être responsable de cette ressource-là. On voit ce qu'il s'est passé avec l'industrie thonière, etc. ; ce n'est pas des modèles vertueux. C'est des modèles où personne n'y gagne, ni l'humain parce qu'on sait socialement comment sont traités les gens dans ce genre d'entreprises, ni la ressource puisqu'il n'y a plus de ressource puisque les ressources sont exsangues parce qu'on a laissé se développer un modèle industriel. Donc, il faut se prémunir de ces modèles-là pour aller vers des modèles à taille humaine. Je dis toujours, est-ce qu'on veut, à la pêche, la « Ferme des mille vaches » ou est-ce qu'on veut de petites exploitations qui finalement créent beaucoup de valeur, beaucoup d'emploi, et qui créent une vraie animation sur le littoral parce que pêche — ça a été dit : sentinelle de la mer, etc. —, mais je dis toujours que des ports sans pêcheurs, c'est comme une mer sans oiseaux. Et à un moment donné, si l'on regroupe les pêcheries, si l'on rationalise, on aura quelques gros bateaux par-ci par-là dans les régions, et basta. Je ne veux pas de ce modèle-là. Merci.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur ROGOFF, pour votre exposé, qui était très clair et très complet. Je vais donner la parole encore peut-être à une dernière personne dans le public, Monsieur WILLIAMS, et l'on passera à la dernière session de témoignages de nos deux grands témoins. Monsieur WILLIAMS.

M. WILLIAMS

Je vais continuer. Je vais affiner un peu ce que mon président a dit. La pêche à la coquille par chez nous, c'est 70 % des gens qui ont la licence. Mais à la différence de la Bretagne et Manche Ouest, chez nous, il n'y a pas de réensemencement ; c'est du naturel, il faut bien le souligner.

Ensuite, je vais répondre à Monsieur BONIFACE. Les pêcheurs en Hauts-de-France, comme par chez moi en Normandie, parce que je suis du Tréport, on ne pleure pas. C'est nos zones de pêche. C'est à nous. Ça a beau être du bord anglais, on y a toujours pêché, donc je ne vois pas pourquoi l'on dégagerait, parce qu'il faut savoir quand même que, sur la Manche Est, il y a 17 bateaux anglais ; voilà ce qu'il reste, il n'y a plus rien. Et ce n'est pas nous qui l'avons, mais c'est eux. Avec leurs parcs marins, leurs parcs qu'ils ont faits, on n'a plus le droit de pêcher. Si jamais vous mettez tout, entre les parcs marins, Natura 2000, il nous reste 30 % pour pouvoir pêcher sur toute la Manche. Que fait-on ? Parce qu'il y a des Hollandais, il y a des Belges, il y a nous, il y a des collègues bretons qui remontent aussi parce qu'ils ne peuvent plus pêcher. Mais que fait-on ? On va mourir. Vous voulez mettre des éoliennes hors des 12 milles ? C'est bien. Simplement, comme l'on fait des parcs marins et qu'on veut les mettre jusqu'à 12 milles des côtes, que fait-on ? Donc, on sort les bateaux des 12 milles, on les met dans les champs d'éoliennes ? De toute manière, il n'y aura rien à pêcher, donc l'on ne va pas y aller. De plus, vous allez tuer la petite pêche, parce que toute la petite pêche artisanale, ça va dégager.

Il y a un truc pour Gaëlle aussi. J'aurais bien voulu que tu parles d'une chose, c'est que, si jamais tu n'es pas d'une OP, il n'y a pas de subventions. Si tu n'as pas une OP, on t'enlève 30 % quand tu t'en vas, et, de plus, tu te retrouves dans les quotas libres, et les quotas libres, tout le monde les pêche, donc que fait-on ? On meurt.

Puis, pour ces messieurs qui sont en train de dire qu'ils n'ont pas assez de poissons, les pêcheurs de plaisance, il n'y a qu'un truc, c'est une pêche de plaisance récréative, donc ils ont droit à tant de cale [doute sur le terme - 2:21:29.3] qu'ils ne respectent pas, d'endroits de casiers qu'ils ne respectent pas, à tant de trémails qu'ils ne respectent pas. Et si jamais ils veulent pêcher comme nous, ils auront un rôle d'équipage et ils vont voir ce que cela va donner.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur WILLIAMS. Merci pour tous ces éléments. Alors, il y avait une dernière demande de parole dans le chat de Monsieur BONIFACE. Je vais vous demander, Monsieur BONIFACE, de faire très court parce qu'on doit passer ensuite à la conclusion et l'on a déjà beaucoup d'éléments. Et j'ai aussi Monsieur MULCEY, qui n'a pas encore pris la parole, donc l'on va lui donner la parole très brièvement. Monsieur BONIFACE, allez-y.

M. Jean-Claude BONIFACE

J'en ai pour deux secondes. Les parcs marins, en particulier celui du Pertuis, sur les 59 anciens membres du parc, il y en a 22 qui sont les représentants de la pêche professionnelle. Si vous rajoutez les pêcheurs professionnels aux collectivités territoriales, vous avez une majorité absolue, si bien que, dans ce parc, il n'y a aucune décision qui va à l'encontre des décisions des pêcheurs. Et je ne parle pas de la protection de l'environnement : il y a 7 représentants, qui sont toujours les mêmes partout et qui sont absolument inactifs parce que muselés par la profession. Voilà ce que je voulais dire.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci, Monsieur BONIFACE. Ensuite, on a Monsieur MULCEY, si vous voulez bien allumer votre micro et vous présenter. Ce sera très bref. Je suis désolé.

M. Claude MULCEY, AUPPM33, FNPP

Ce sera bref. J'ai l'ai écrit. J'ai repris des textes de ce que la fédération FNPP marque.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Par contre, il faut vous présenter, Monsieur MULCEY.

M. Claude MULCEY, AUPPM33, FNPP

Je suis président d'une association de plaisance. Je suis délégué de la FNPP au sein du Conseil maritime de façade Sud Atlantique, et ça depuis 8 ans. J'ai été membre d'un parc marin du bassin d'Arcachon. Donc, depuis longtemps, je comprends les problèmes. J'ai mes amis les pêcheurs professionnels. Nous demandons — et cela a encore été dit puisque nous avons créé une confédération de plaisance et pêche, Mer & Liberté, avec les autres fédérations de pêche et de plaisance, pour n'avoir qu'une seule voix — l'enregistrement des pêcheurs de plaisance, comme ça l'on ne pourra pas discuter sur le nombre. Bien sûr, nous ne comptons pas les pêcheurs à pied qui vont chercher les coquillages lors des fortes marées ; ça, c'est impossible à compter, mais pour les autres, les enregistrer

officiellement. Nous sommes pour la pêche déclarative. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais ça a été décidé en assemblée générale. Ce n'est pas personnel, ce que je dis là, mais c'est des réflexions écrites des fédérations. Nous demandons qu'il y ait une déclaration CatchMachine ou FishFriender pour les poissons en tension. Nous respectons. Même pour le thon, nous n'avons que 1 % de tonne. L'an dernier, il y a eu 1,6 tonne de trop pêchée, ce qui était peanuts sur l'ensemble des pêches.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci, Monsieur MULCEY. Je suis désolé de vous interrompre.

M. Claude MULCEY, AUPPM33, FNPP

Nous respectons les mailles. Les filets également. Ce n'est pas possible d'avoir des mailles illégales puisqu'on les achète ou alors les vendeurs vendent des produits qui ne sont pas légaux. Voilà ce que je voulais dire.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur MULCEY. Même règle du jeu pour la personne du SYNADEPA, dont je ne vois pas le nom, qui a demandé la parole. Ce sera la dernière prise de parole avant qu'on arrive à la dernière session. Monsieur ou Madame, si vous voulez bien allumer votre caméra et vous présenter.

M. Johnny WAHL, président du syndicat SYNADEPA

Bonjour. Johnny WAHL, président du syndicat SYNADEPA. Je voulais répondre à Monsieur BONIFACE, et à Monsieur MULCEY aussi. Je fais aussi partie du parc naturel marin de Pertuis. Je ne sais pas où il a vu qu'il y a des représentants des pêcheurs professionnels ; j'en fais partie. À ma connaissance, on est quatre ; déjà, il y a une certaine incohérence avec ce qu'il dit.

Pour revenir sur les filets dérivants, les filets dérivants sont des filets de surface. On ne pêche pas de sole non plus ; c'est ce qu'il a dit tout à l'heure. Quant à la civelle, il n'y en a plein partout. Et j'ai moi-même demandé, par l'intermédiaire du parc naturel marin, puisque j'en ai été membre et aussi vice-président, que des représentants d'organisations professionnelles viennent en mer avec nous pour constater l'abondance de la civelle, car il y en a plein partout.

Au-delà de ça, les quotas des pêcheurs sont en constante baisse, malgré le fait que la ressource soit abondante, très abondante. Mais, comme l'a si bien dit Poiscaille, pour lequel je ne partage pas forcément toutes les interventions, mais celle-ci était assez intéressante dans le sens où nous ne sommes que la variable d'ajustement de diverses productions, c'est-à-dire que quand vous allez pêcher par exemple sur la Charente, on peut constater qu'à certains endroits la civelle est complètement délavée. Après la disparition des zones humides, la civelle arrive, mais elle ne peut pas se développer. Et ça, nous l'avons clairement dit. Après, quand on a parlé des parcs naturels marins, on a identifié, nous, depuis très longtemps, que les mobilisations concernant le chalutage par points de pression étaient totalement inadaptées et qu'on ne pouvait même pas les respecter. On voit très bien et clairement ce qui veut être fait, c'est qu'on veut directement tuer la pêche chalutière. Alors, moi, je dis, en tant que président d'un syndicat, que la pêche ne vaut que par sa diversité, c'est-à-dire que, comme l'on pratique la jachère tournante, quand les chalutiers travaillent dans un coin, les fileyeurs sont dans un autre coin, ce qui permet qu'il n'y ait pas les mêmes espèces pêchées et ce qui permet que certaines espèces puissent se reproduire ou se reposer. Pour que ce soit bien clair et bien identifié, je suis un ligneur ; je pêche le bar, la daurade, le congre. Pour autant, j'ai aussi pratiqué le chalut, que ce soit le chalut à la crevette ou le chalut pélagique.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci.

M. Johnny WAHL, président du syndicat SYNADEPA

Le problème, c'est que vous avez mis un temps considérable pour faire l'apologie des parcs naturels marins et, après, quand des professionnels — parce que je croyais que c'était un débat pêche — veulent parler, vous leur coupez le sifflet. Je ne trouve pas ça génial.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Monsieur, au contraire, on était ravi de vous entendre, et j'ai bien indiqué tout à l'heure le souhait, partagé par toute l'équipe du débat, que vraiment vous puissiez tous vous exprimer. C'est pour ça que je vous ai donné la parole, même si, effectivement, on est maintenant un peu en retard sur le programme. C'était important qu'on vous entende, comme l'ensemble des pêcheurs qui se sont exprimés ce soir, et on les en remercie vraiment.

On va maintenant passer à un représentant émérite de la pêche. Monsieur LE NÉZET, vous êtes président du Comité national à la Pêche maritime, et, en fait, on souhaiterait vous entendre un peu en

réaction à l'ensemble de ce qui a été dit jusque-là. Je précise que, juste après vous, Madame DUFOUR, qui est professeure au Musée national d'Histoire naturelle, prendra aussi la parole. On vous a demandé, en quelques minutes, en 5 à 7 minutes, non pas de synthétiser, ce n'est pas l'exercice qu'on vous demande, mais plutôt de nous faire part de ce que, à travers cette réunion, mais au-delà, de ce que vous avez déjà pu entendre dans différentes réunions, cela vous inspire. Puis, peut-être des réactions sur les points, les enjeux, les questions ou les propositions qui ont été faites ce soir.

M. Olivier LE NÉZET, président du Comité national de la Pêche maritime

Merci à toutes et à tous pour cette invitation et, en même temps, cette possibilité de conclure et faire des conclusions de ce débat public ce soir, qui a été, depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, assez intensif tout le long du littoral français ; je crois que c'était indispensable. Je voudrais juste rappeler quelques approches déjà assez claires et simples pour que tout le monde ait la bonne prise en compte de ce qu'est, la première des choses, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, parce que j'ai entendu beaucoup de choses, mais je crois qu'il est important de rappeler que c'est une organisation professionnelle de droit privé, mais qui exerce des missions de service public en matière aussi bien de gestion des ressources halieutiques que des systèmes marins ; ça, c'est la première des choses. Puis, la deuxième, c'est qu'on assure la représentation des intérêts généraux des professionnels et de la pêche maritime et des élevages marins qui comprend d'ailleurs toutes sortes d'activités, qu'elles soient côtières, hauturières, cultivateurs et récoltants d'algues, parce qu'on l'oublie souvent, mais ça a été rappelé par Monsieur LE NILIOT qui a une expérience assez aigüe sur la partie du parc marin d'Iroise, et je l'en remercie, ainsi que la pêche à pied. Et dans toute cette famille du Comité national des Pêches, ça comporte les syndicats, évidemment, mais pas que, la coopération maritime, les associations de producteurs — je salue d'ailleurs quelques représentants qui sont là aujourd'hui —, ainsi que des comités régionaux et des comités départements ou interdépartementaux et, très clairement, dans les syndicats, c'est aussi bien les chefs d'entreprise que les salariés. Donc, c'est l'ensemble. Et comme l'a rappelé Madame RENARD tout à l'heure, ça rassemble l'ensemble et l'entièreté des acteurs de la filière de production, et je crois que c'est important de le rappeler pour déjà poser une base du débat.

Sur les autres éléments — et moi, là-dessus, je voulais quand même le ramener dans une approche quand on parle de planification —, la planification maritime, c'est d'abord avoir un équilibre entre l'exercice de la CNDP, dans le débat public, qui a dû aussi et doit rendre son rapport et ses conclusions, et tous les écosystèmes, aussi bien la protection de la biodiversité, aussi bien le développement des énergies marines en mer qui sont une commande de l'État et, en même temps, en prenant en compte, à juste titre, la pêche, et donc ses acteurs, en tant qu'intérêt public majeur. Je rappelle que, dans le projet de loi qui doit sortir de l'agriculture, la pêche sera reconnue, au même titre que l'agriculture, d'intérêt public majeur. Je crois que c'est fondamental. Ça doit mettre tout le monde sur le même pied d'égalité et avoir justement une planification qui est juste, équilibrée, qui intègre tout le monde et qui n'exclut personne.

Sur l'approche de la pêche en premier lieu, on est d'abord là pour faire de la souveraineté alimentaire — ça a été rappelé, je crois, par le président du Comité régional de Normandie avec Dimitri ROGOFF —, on est sur une souveraineté élémentaire pour laquelle l'on se doit d'être là pour nourrir la population. On est le dernier métier d'exploitation d'espèces sauvages, oui. On se doit d'être prudent, que ce soit la pêche professionnelle ou tous les acteurs autres qui sont sur le milieu marin, pour protéger cette ressource et, là-dessus, je crois que tout le monde s'y attèle. Et même en termes de protection de la biodiversité, aujourd'hui les professionnels sont moteurs, comme l'a rappelé Monsieur LE NILIOT, au parc marin d'Iroise, mais dans les autres parcs aussi. On est force de proposition professionnelle à partir du moment où il y a des mesures à prendre pour justement permettre à tout un chacun d'exercer son métier. Je rappelle aussi que l'État nous impose de mettre en place des zones de protection forte. Et je rappelle qu'aujourd'hui les professionnels et leurs organisations et les comités de pêcheurs, nous travaillons sur les analyses risques/pêche qui permettent justement d'avoir un équilibre entre protection de la biodiversité et la continuité de l'activité de pêche dans les zones qui sont limitrophes à ces risques potentiels d'atteinte à la biodiversité.

Je rappelle aussi un point qui n'a pas été dit depuis le début, ce qui est un peu dommage, c'est que la pêche française, c'est quand même à peu près 6 200 navires en France ; ce n'est pas rien. On est quand même sur à peu près 12 500 marins, on est sur à peu près 64 000 emplois tout confondu et, derrière, sur un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros. Donc, oui, toute activité en mer est une activité économique. Elle représente des emplois souvent délocalisables et qui, aujourd'hui, font aussi le tissu de notre territoire et qui font aussi la fierté de tout un chacun ici autour de la table, je crois, pour avoir une mer qui est justement productive, qui est saine, parce que j'ai entendu beaucoup parler de problématiques de pollution. Oui, évidemment, nous en sommes tous conscients, et aussi du fait que cela a des impacts. La pêche ne peut pas être la variable d'ajustement à tous les maux de la terre, mais elle doit trouver aussi, en lien avec les acteurs du territoire terrestre, des solutions à ces problématiques.

Sur le rôle en tant que tel des professionnels dans la protection de l'environnement, je reviens sur un point. Je crois que le réchauffement climatique est un impact, là aussi, qui touche directement tous les acteurs de la pêche professionnelle qui en sont la première victime. Donc, il est indispensable aujourd'hui qu'on puisse continuer à trouver des solutions qui permettent cette continuité de l'activité, sur la participation évidemment à toutes sortes de programmes de recherche parce que nous sommes des acteurs majeurs sur ces sujets et sur ces programmes de recherche, et donc, pour ce qui est de cette connaissance, nous compilons les données des professionnels par des outils qui sont aussi bien du GIS VALPENA, mais aussi de ZIP et bien d'autres outils que l'on met en œuvre pour justement pouvoir déterminer les zones de moindres contraintes, que ce soit pour les zones d'implantation d'éolien en mer et aussi pour limiter les impacts sur les zones de protection forte à partir du moment où il n'est pas avéré que la connaissance n'est pas tout à fait optimale. Sur une finalité de mes propos, mais pas tout à fait encore parce que j'ai noté plein de choses et j'ai plein de choses à dire...

M. Étienne BALLAN, CPDP

Malheureusement, j'allais vous demander de conclure.

M. Olivier LE NÉZET, président du Comité national de la Pêche maritime

C'est pour ça qu'il va falloir clôturer. Mais je crois que, aujourd'hui, l'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts individuels. Je pense que, malheureusement, tout le monde ne se reconnaît pas pleinement dans ces décisions, et ce n'est pas le cas que dans la pêche, et je crois que c'est une chose importante à retenir. Les niches dont j'ai entendu de parler, Poiscaille ou autres initiatives, elles sont bénéfiques pour certains segments de la filière, mais la pêche est une filière structurée qui doit permettre de construire un prix juste pour le pêcheur, mais aussi pour le consommateur. Donc, les territoires maritimes ont besoin de cette pêche qui repose sur deux piliers. Le premier, c'est des espèces ifeniles [terme incompris - 2:36:30.9], et le deuxième, les espaces. Il faut les deux, et donc il faut, pour cela, une pêche diversifiée où les gros et les petits sont complémentaires. Là-dessus, le CNPM défend le collectif, évidemment, c'est notre rôle. On est toujours le petit d'un gros et l'on est toujours le gros de quelqu'un d'autre. Je crois que le sujet du débat, c'est la place de la pêche dans la planification, c'est surtout ça, et que les éoliennes dans des espaces qui n'hypothèquent pas la pêche, mais des pêcheurs dans les AMP qui n'hypothèquent pas non plus les objectifs de conservation.

Et je rappelle juste un dernier point très rapide. Le CNPM réaffirme sa volonté de concertation évidemment, mais n'acceptera pas une planification qui mettrait en péril l'avenir de la pêche professionnelle française. Et pour ce qui est de la gouvernance, je l'ai vu aussi, il faut rappeler que le modèle électif est démocratique, que les élus ont un mandat, prennent des coups de leurs décisions et pour le collectif qu'ils représentent. Merci.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup, Monsieur LE NÉZET pour ces mots de conclusion. Madame DUFOUR, à vous, et sur le même exercice. Vous êtes professeure au muséum. Je voulais, à cette occasion, remercier le muséum, avec qui nous avons pu engager un partenariat entre l'équipe du débat et le muséum pour mobiliser et faire connaître aussi à votre réseau l'intérêt et l'importance du débat public, et l'on est ravi d'avoir pu collaborer avec vous. On vous donne, du coup, quelques minutes, si vous le voulez bien, pour réagir aux propos qui ont été tenus ce soir sur la pêche en particulier, mais aussi sur d'autres sujets si vous le souhaitez.

Mme Sylvie DUFOUR, professeure au Musée national d'Histoire naturelle

Merci beaucoup. Bonsoir à tous et à toutes. Oui, le muséum, c'est une institution assez particulière où il y a de la recherche, de l'enseignement et beaucoup de diffusion des connaissances. Pour moi, ce webinaire et toutes les actions que fait cette commission du débat public, je trouve que c'est extrêmement intéressant par la façon dont ça fait se rencontrer et discuter des acteurs de toute sorte. Je pense que ces débats se poursuivront au-delà de votre action parce que ce sont des questions absolument majeures, la question de l'avenir de la pêche, des ressources, de l'océan dans un monde qui est vraiment en train de changer, et de changer de façon très accélérée.

J'ai beaucoup apprécié beaucoup de choses qui ont été dites, et ce soir aussi, par exemple cette sacralisation du poisson. En fait, les relations des sociétés humaines avec la pêche, la collecte aussi de coquillages, elle date de très longtemps, depuis la préhistoire. On a des préhistoriens archéologues ici au muséum. Les humains pêchaient et pas seulement pour s'alimenter. Dès le début, il y avait aussi des objets, des coquillages, des os de poissons qui seraient aussi pour des pratiques culturelles et culturelles. Et donc, ce rôle de la pêche et des pêcheurs, pas seulement pour le consommateur — je n'aime pas trop de mot de consommateurs ; je pense qu'on devrait de plus en plus avoir des appréciateurs et amateurs des produits de la mer et pas simplement de purs consommateurs — et le rôle des pêcheurs et de la pêche, le maintien de la pêche, est très important pour toute cette culture

qu'il y a autour. On a toute une histoire en France avec les ports de pêche, toute l'économie qui va avec, tout ce qui y est lié, la gastronomie, etc. Et donc, l'objectif de l'avenir, c'est d'avoir une pêche qui pourra durer avec des ressources qui dureront.

Alors, un premier point de ce sujet-là. Je pense qu'on ne peut pas éliminer très rapidement le problème de la surpêche. Le problème de la surpêche sera toujours à surveiller. On a eu là de beaux exemples de concertation pour justement avoir des ressources durables. On a, en Europe, le triste exemple de la morue, la pêche à la morue qui, pendant quatre/siècles, a marqué toute l'histoire (en France, en Angleterre, au Portugal) des sociétés et qui a survécu jusqu'au moment où elle est devenue une norme industrielle qui a fait totalement chuter les stocks. Donc, on a ça comme une leçon et il ne faut pas le reproduire.

Alors, bien sûr, ce n'est pas la question de la surpêche et des pêcheurs qui est la pression majeure et, comme vous le dites, la variable pour les problèmes de la biodiversité marine. Comme ça a été bien dit, il y a toutes ces questions de dégradation des habitats et de pollution. Les pollutions qui viennent majoritairement de la terre, c'est les plastiques dont on parle beaucoup, les plastiques avec tous les composants qui sont à l'intérieur, les additifs qui sont des polluants perturbateurs, mais c'est aussi tous les autres polluants agricoles, de l'agriculture intensive. Donc, il y a des débats actuellement sur les problèmes phytosanitaires dont les conclusions ont des répercussions immédiates sur la qualité des eaux et de la mer. Il y a les produits industriels, bien sûr, les produits médicamenteux, comme ça a été dit. Tout ça, on arrive à ce lien terre/mer et ce genre de débats aussi. Il y a eu des participants des villes côtières, mais aussi des participants de l'intérieur de la France, et c'est une question majeure de partager les connaissances, de partager la sensibilisation. Là, c'est un travail national, donc pas simplement des gens des régions côtières, mais de l'ensemble, à cette question de la préservation de l'environnement depuis la terre jusqu'à la mer, donc, à nouveau, transformer ces consommateurs en connaisseurs et appréciateurs.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Ce sera le mot de conclusion, si vous voulez bien.

Mme Sylvie DUFOUR, professeure au Musée national d'Histoire naturelle

Et il y a cette question de changement climatique pour lequel il y a des incidences directes sur la biodiversité marine et l'océan, sur la montée de la mer, et pour lequel l'on est à nouveau tous responsables.

Alors, pour conclure, pour l'avenir, on doit transmettre aux générations futures un océan de qualité, avec des activités durables et de grande qualité qui sont liées. Et l'on a ce devoir de justice et de transmission aux futures générations. Et aussi, on a parlé de France, on a parlé aussi d'Europe, mais le système des ressources marines c'est un système mondial et l'on a tout ce devoir aussi vis-à-vis des autres pays, des pays du sud. Il faut permettre aussi à ces autres pays d'avoir une pêche durable, de qualité, qui leur profite, et ne pas exporter des pratiques qui les empêchent de contrôler aussi leurs ressources. Donc, on a ce besoin de protection et d'équité transgénérationnel, puis international.

M. Étienne BALLAN, CPDP

Merci beaucoup pour ces mots de conclusion et cette ouverture vers l'international. Je vais donc donner la parole maintenant à Floran AUGAGNEUR pour le mot de conclusion de ce dernier événement du débat public.

M. Floran AUGAGNEUR, CPDP

Merci, Étienne. Je vais faire très court parce que le temps a filé et qu'il est 21 h 30. Merci à toutes et à tous pour votre participation à ce webinar et, plus largement, merci à toutes et à tous pour votre participation à ce débat public qui aura duré presque six mois. Six mois, près de 250 événements, de nombreuses contributions que nous allons devoir exploiter pour vous livrer, le 26 juin, les conclusions de ce débat. Nous livrerons les principaux enseignements et nous livrerons l'ensemble de vos contributions, l'ensemble de vos arguments et l'ensemble de vos observations. Et le gouvernement et RTE auront trois mois pour répondre, donc ils répondront vers fin septembre, le 26 septembre. Donc les prochains rendez-vous : le 26 juin pour la publication du compte-rendu et fin septembre pour les réponses du gouvernement. Chacun pourra connaître les suites qui auront été données par le décideur à ces observations.

Merci beaucoup à tous les intervenants à ce webinar. Merci au président LE NÉZET, merci à Sylvie DUFOUR, merci au muséum d'Histoire naturelle qui nous a accompagnés pendant tous les Mardis de la mer, donc un mardi sur deux, pendant plusieurs mois. Merci à la plateforme également qui a relayé l'ensemble de ce débat. Merci aux scientifiques qui nous ont accompagnés pour mieux garantir votre droit à l'information, donc Sylvie DUFOUR ici présente, Joachim CLAUDET, Brice TROUILLET,

Françoise GAREL, Jean-Claude DAUVIN, et je crois n'en oublier aucun. Et surtout merci à l'ensemble des équipes qui ont permis d'organiser tous ces événements, qui les ont organisés, qui les ont préparés, qui les ont animés, Caroline WERKOFF, Étienne BALLAN et Isabelle BARTHE ici présents, les quatre délégués de région de la CNDP qui étaient impliqués dans ce débat, l'ensemble des équipes, l'ensemble des commissions, l'ensemble aussi des prestataires qui nous ont accompagnés. C'est grâce à eux, toutes ces personnes, que votre droit à l'information et à la participation a pu être garanti et continuera de l'être. Merci à toutes et à tous et très bientôt.